

# La contribution des prêtres-ouvriers à la lutte pour la dignité dans le travail

par Michèle BONNECHÈRE,  
Professeur émérite de l'Université d'Évry, Val d'Essonne

## PLAN

« Il élève les humbles » Magnificat (\*)

### I. L'histoire : la parole contradictoire adressée par l'Église catholique au monde du travail

- A. « *La France, pays de mission* »
- B. L'enfouissement dans la classe ouvrière
- C. De l'interdiction à la reprise

### II. Le travail : engagement d'une vie, partage et foi

- A. Les activités exercées par le prêtre sous la direction de sa hiérarchie : des aspects de droit du travail ?
- B. Les luttes collectives
- C. Le travail et la religion : perspectives

**La question des rapports entre la religion et le travail est souvent abordée en droit du travail, surtout depuis quelques années, sous l'angle du respect de la liberté religieuse des salariés par l'employeur, ou du refus de certains salariés de se voir empêchés de manifester leurs convictions religieuses sur les lieux de travail.**

**La démarche des prêtres-ouvriers ne s'est pas située dans cette perspective. Leur histoire, celle d'une présence solidaire au nom de leur foi et, pour beaucoup d'entre eux, de l'engagement dans les luttes collectives, s'inscrit dans un mouvement plus vaste (1), qui a non seulement secoué l'Église catholique, mais laissé des traces durables (2), même dans des analyses erronées (3). Cette expérience interpelle le travailleur.**

**Il faut d'abord rappeler que si l'Église catholique a, dès 1891, avec l'encyclique *Rerum novarum* du pape Léon XIII, tout en condamnant la lutte des classes (4), fait de la dignité du travailleur un point central de sa vision de la condition ouvrière (5), et considéré que « *le travail du corps* » faisait honneur à l'homme, elle a également acquis très tôt, chez les travailleurs, l'image de « *l'éternelle complice des riches* » (6).**

**L'étude qui suit sera nécessairement d'une portée limitée, n'étant celle ni d'un historien, ni d'un sociologue, encore moins d'un théologien (7). Des travaux solides existent, d'abord ceux, irremplaçables, d'Émile Poulat (8), puis ceux d'autres chercheurs (9), auxquels s'ajoutent des livres de témoignages (10).**

\* Le Magnificat est le chant d'exultation de Marie, mère de Jésus, après avoir appris sa grossesse.

(1) L'idée est d'Émile Poulat, dans son ouvrage déterminant, auquel ces lignes emprunteront beaucoup sur l'histoire, *Les prêtres-ouvriers, Naissance et fin*, éd. Cerf, 1999 (2<sup>ème</sup> éd.). E. Poulat évoque surtout, dans son avant-propos, la formation d'un « *nouvel esprit religieux* ».

(2) T. Cavalin et N. Viet-Depaule (dir.), *Les prêtres-ouvriers après Vatican II, une fidélité reconquise ?*, éd. Karthala, 2016.

(3) Selon Alain Supiot, les prêtres-ouvriers se seraient embauchés (comme les établis maoïstes) pour « *instruire la classe ouvrière* » (« *La pensée juridique de Simone Weil* », in *Mélanges à la mémoire de Yota Kravaritou*, pp.533 et s., spéc., p.535, consultable sur le site du collège de France, [www.college-de-france.fr](http://www.college-de-france.fr)).

(4) Érigée en principe fondamental par le Congrès de l'Internationale socialiste (Bruxelles, 8 août 1891).

(5) Citons l'Encyclique : « *Quant aux riches et aux patrons, ils ne doivent point traiter l'ouvrier en esclave ; il est juste qu'ils respectent en lui la dignité de l'homme, relevée encore par celle du chrétien. Le travail du corps, au témoignage commun de la raison et de la philosophie chrétienne, loin d'être un sujet de honte, fait honneur à l'homme, parce qu'il lui fournit un noble moyen de sustenter sa vie. Ce qui est honteux et inhumain, c'est d'user de l'homme comme d'un vil instrument de lucre, de ne l'estimer qu'en proportion de la vigueur de ses bras* ».

(6) Il faut relire l'ouvrage dirigé par F. Bédarida et J. Maitron, *Christianisme et monde ouvrier*, Éd. ouvrières 1975, notamment la citation (p.106) de « *La vie ouvrière* » après la condamnation par le pape Pie X du mouvement « *Le Sillon* » : « *L'ouvrier français possède quelques qualités précieuses et profondément enracinées... Dans le nombre, il y a la méfiance pour tout ce qui vient de l'Église, éternelle complice des riches* ».

(7) Le mot « *théologie* » signifie « *étude de Dieu* » ; la théologie chrétienne vise à comprendre le Dieu de la Bible. À noter que certaines questions internes à l'Église catholique, telle celle de la place respective des laïcs et des prêtres, ne seront pas abordées ici.

(8) En particulier l'ouvrage de référence cité n. 1.

(9) Ch. Suaud et N. Viet-Depaule, *Prêtres et ouvriers, une double fidélité mise à l'épreuve, 1944-1969*, Éd. Karthala, 2004 ; T. Cavalin et N. Viet-Depaule, *Une histoire de la Mission de France, la riposte missionnaire, 1941-2002*, Karthala, 2007 ; des mêmes auteurs, v. n. 2 *supra*.

(10) P. Anglade, *Prêtre-ouvrier forgeron ; ce que c'est qu'obéir*, Karthala, 2001 ; M. Combe et J.-M. Huret, *Fidèle insoumission*, Éd. Cerf, 1999 ; R. Dumont, *Mémoires d'un prêtre-ouvrier, regard sur l'Église et le monde*, Karthala, 2006 ; B. Cagne, *Prêtre-ouvrier à la Courneuve, un insoumis de 1954*, Karthala, 2007 ; P. Valet, *Prêtre-ouvrier, itinéraire d'un ancien jociste*, Karthala, 2008 ; J.-M. Verstraete, *Où est ton Dieu ? Prêtre-ouvrier sur les grands chantiers de travaux publics*, Valence, Peuple libre, 2011.

Le droit du travail lui-même n'ignore pas totalement les rapports des prêtres (en général) avec leur hiérarchie. La Cour européenne des droits de l'Homme a eu à connaître de la création de syndicats de prêtres, ce qui mérite d'être évoqué. Mais dans ses rapports avec son employeur, rien ne distingue, pour le droit du travail, le prêtre au travail d'un autre salarié. Il en va de même dans ses rapports avec ses camarades de travail, que ceux-ci le connaissent ou le reconnaissent ou non comme prêtre.

Ces lignes voudraient surtout, après avoir retracé les grands moments de la naissance et de l'existence des prêtres-ouvriers, des conflits indissociablement humains et religieux auxquels elle a donné lieu, tenter de percevoir l'approche renouvelée du travail et du témoignage de leur foi qu'ils ont apportée, vécue d'abord dans le travail ouvrier en usine, mais

débouchant plus largement sur une réflexion et une recherche de sens par lesquelles beaucoup peuvent se sentir concernés pour longtemps encore.

À noter que les prêtres-ouvriers en question relèvent de l'Église catholique : une étude reste certainement à faire sur les investissements de pasteurs protestants, voire de prêtres orthodoxes, qui ne sont pas abordés ici (11).

On s'efforcera, dans un premier temps, de rendre visibles l'espérance et les affrontements auxquels a donné lieu l'expérience des prêtres-ouvriers (I), généralement laissés de côté par les juristes du travail, même lorsqu'ils s'interrogent sur le sens du travail (12). Puis l'on essaiera, tout en posant quelques repères juridiques, de comprendre le sens de cette option de partage sans retour de la condition ouvrière et de ses luttes (II).

## I. L'histoire : la parole contradictoire adressée par l'Église catholique au monde du travail

Le 12 septembre 1943 paraissait à Lyon, aux Éditions de l'Abeille (succursale de guerre du Cerf), un ouvrage intitulé *La France, pays de mission ?*, signé par les abbés Henri Godin et Yvan Daniel (13). Souvent présenté comme déterminant dans la genèse des prêtres-ouvriers, le texte était d'abord une description implacable de la déchristianisation de la France et de l'existence d'une barrière, d'un mur, entre l'Église et le prolétariat (14). La constatation avait déjà été exprimée d'une manière lapidaire par le Pape Pie XI dès 1929 : « *L'Église a perdu la classe ouvrière...* » (15). D'autres, comme l'abbé Jean Viollet ou l'abbé Cardjin (16), avaient parlé de l'hostilité de la classe ouvrière (entendue comme les « partis et groupements ouvriers ») à l'Église, ou d'une « défiance totale » à l'égard du clergé. Mais le livre de Godin et Daniel, réédité encore en 2014 (17), en cherchant des

« remèdes », en appelant à la création de communautés chrétiennes nouvelles et en affirmant la nécessité de « missionnaires du peuple », affirmait avec force que la religion chrétienne est une exigence de vie. Il a contribué à inspirer tout un mouvement et, peu à peu, à donner une signification révolutionnaire au mot de « mission ».

On évoquera ici des éléments de l'histoire qui a marqué le mouvement (18) des prêtres-ouvriers, depuis ses prémises jusqu'à la condamnation par Rome en 1954, puis une « reprise » par une nouvelle génération, suivie d'un tarissement, malgré l'existence au XXI<sup>ème</sup> siècle de « prêtres au travail ».

### A. « La France, pays de mission »

La formule « *France, pays de mission* » n'était pas nouvelle, elle avait été utilisée dès la fin du XIX<sup>ème</sup>

(11) J. Baubérot, « Arnold Brémond, pasteur ouvrier à Ivry (1925-26) », Le supplément, Paris, Cerf, juin 1990. On rappellera le pasteur René Rognon, qui travailla toute sa vie dans la métallurgie, ainsi que son épouse, dans les années 1950, fut un militant syndical, et devint vice-président du mouvement de la paix.

(12) Dans son intéressant ouvrage *Le retour en grâce du travail, du déni à la redécouverte d'une valeur* (Ceras-Leessius, 2015), Jacques Le Goff ne mentionne pas les prêtres-ouvriers. Sur l'appréciation lapidaire d'Alain Supiot, v. n. 3.

(13) Henri Godin, docteur en sciences économiques et sociales, était aumônier fédéral de la JOC (Jeunesse Ouvrière Chrétienne) à Paris-Nord, Yvan Daniel, vicaire à Saint-Éloi, était aumônier fédéral de la JOC (Paris-Est).

(14) Pour Godin et Daniel, le prolétaire est celui qui manque de tout : d'argent et « de sécurité, de réserves, de tradition, de culture ».

(15) Le pape s'adressait à une délégation de la Jeunesse ouvrière Chrétienne (JOC) belge et ajoutait « *la masse ouvrière n'a pas confiance dans l'Église* ». V. E. Poulat, op. cit., p. 139.

(16) D'abord vicaire dans une paroisse ouvrière de la banlieue bruxelloise, l'abbé Joseph Cardjin fut un fondateur de la JOC, Jeunesse Ouvrière Chrétienne. En 1965, le pape Paul VI le fit cardinal. L'abbé Jean Viollet est auteur d'*Un essai d'apostolat populaire dans la banlieue rouge*, 1932, Éd. Mariages et Familles. Privilégiant « les actes », il a créé des « œuvres non confessionnelles », notamment une coopérative d'habitation. E. Poulat, op. cit, pp. 137-138.

(17) *La France, pays de mission ?*, suivi de *La religion est perdue à Paris*, préface de J.-P. Guérend, postface de E. Poulat ; Robert Dumont (éd.), Karthala, 2014.

(18) Le collectif des prêtres-ouvriers, en 2014, parla d'intuition des prêtres-ouvriers : « *Nous parlons d'une intuition, qu'est-ce à dire ? Sans doute une conviction intime, née à la rencontre d'un désir de partager l'Évangile et de la prise de conscience qu'un peuple tout proche est privé de la Bonne Nouvelle de Jésus Christ* ». V. « L'intuition des prêtres-ouvriers », Cahiers de l'Atelier, n° 547, oct.-déc. 2015.

siècle (19). Mais le « choc » vint d'ailleurs. D'une part, l'abbé Godin exprimait une expérience concrète dans laquelle beaucoup se retrouvèrent. D'autre part, l'Église était interrogée elle-même dans son essence.

## 1. La sclérose des paroisses

Bien qu'ils s'en défendent (« *Ne tirez pas sur la paroisse !* »), Godin et Daniel mettent en évidence la fermeture sur elles-mêmes des communautés paroissiales des quartiers populaires, dont la doctrine, même éclairée, et la ferveur ne touchent pas « *le milieu prolétaire du coin* ». « *La doctrine du Christ ne fait pas peur aux prolétaires, mais ce qui les dérouté, c'est la manière dont on la présente : les exigences du Seigneur leur paraissent raisonnables, et même ils sont « emballés » par elle ; ce sont toutes nos petites règles de prudence humaine, nos cas de conscience pensés à d'autres époques, pour d'autres temps et pour d'autres mœurs, qui les rebutent et les découragent... Saint Paul a-t-il conquis les débardeurs de Corinthe avec des cas de conscience ?* » (20).

On trouve un appel à de nouvelles priorités : « *Comme nous aimerions qu'on en vienne à une vue plus saine des choses et à une hiérarchie mieux réglée de nos différentes activités ; d'abord l'évangélisation, puis le culte et enfin l'administration* » (21).

## 2. Le statut de « séparé » du prêtre

Le contexte dans lequel fut publié et reçu le livre de Godin et Daniel peut être qualifié de violent. Violence en premier lieu des deux guerres vécues, avec la « *fusion des vies* » dans les tranchées (22) ; violence de la captivité partagée ensuite. On parle de 4.000 prêtres français prisonniers de guerre en Allemagne pendant cinq ans, sans posséder de chiffres sur leur répartition entre les oflags des officiers, les stalags, et ceux qui furent affectés à des tâches administratives ou à des travaux manuels en usine ou dans les fermes, parfois reconnus comme aumôniers. Violence aussi du retour qui fit réapparaître le fossé entre la réalité humaine découverte et la réalité ecclésiastique.

Nombreux en déportation, en particulier à Dachau, certains y firent circuler « la brochure de Godin ». Leur

conscience était la même : « *Comment la vie du Christ pourrait-elle animer cette forme trop répandue du christianisme moderne où le prêtre, par son mode de vie, son esprit, ses réflexes, est un bourgeois, même s'il est pauvre ; où, muré dans son presbytère et son église, emprisonné dans un monde de coutumes vétustes, il n'a plus aucun contact avec les masses humaines qui attendent le message de l'Évangile* », écrivit un curé du Doubs, mort le lendemain de la libération du camp (23). Un évêque (24), interné au camp de Compiègne, n'hésita pas à déclarer sur le parvis de sa cathédrale : « *Je sais ce que c'est d'être offensé dans sa dignité humaine ; je sais ce que c'est d'être asservi et sans liberté. Délivrés de la dictature nazie, nous voulons délivrer la classe ouvrière de l'esclavage capitaliste. Telle est la volonté de Dieu et de l'Église* » (25).

Les « *expériences de fraternité dans la souffrance* » conduisirent le père Camille Follet (26), résistant, emprisonné en Italie, puis tué dans les derniers combats des maquis de Tarentaise en mars 1945, à écrire, comme un appel, dans ses « *Notes intimes* » : « *Non séparé, mais consacré. N'être fermé sur rien* ».

Il faut ajouter que la réquisition pour le travail obligatoire en Allemagne, sur laquelle l'épiscopat français eut une attitude très partagée, avait été l'occasion de départs clandestins de prêtres, parfois de séminaristes, soit comme « aumôniers » (dont les Allemands ne voulaient pas), soit comme volontaires, en se défendant de tout désir de collaborer, disant qu'ils allaient « *partager les souffrances de leurs frères ouvriers de France, déportés comme eux* ». Et « l'aumônier général » de Berlin, Hadrien Bousquet, qui fut embauché par Daimler-Benz, annonça : « *Prêtre-ouvrier, je le serai uniquement pour partager le sort de mes malheureux frères... Je le serai aussi pour, par mon exemple, mon ministère caché, soutenir le moral de nos compatriotes... Je le serai, enfin, pour organiser le Front spirituel de la Résistance, au cœur même de la capitale du Reich* » (27). On peut évidemment opposer à cette résistance spirituelle en Allemagne la résistance intérieure des maquis, à laquelle participèrent quelques-uns (28). L'expérience du travail fera écrire à H. Bousquet : « *Demain, dans un monde réorganisé,*

(19) Émile Poulat (op. cit.) relève cette expression dans une brochure de 1893 et dans divers écrits (p.174).

(20) *La France, pays de mission ?*, op. cit., p.190.

(21) *Ibid.* p.238.

(22) Déjà, en 1917, la parution d'un Code de droit canonique rappelant l'incompatibilité de la condition sacerdotale avec la vie laïque, puis, en 1919, des consignes de Rome aux prêtres revenant du front avaient été vécues comme totalement décalées avec la tragédie des tranchées. « *Sous la constante menace de la mort, sous le contrôle ininterrompu de nos camarades... nous nous sommes sentis plus étroitement unis à la passion du Christ et plus prêtres que jamais* », réagit l'abbé Birot, vicaire général d'Albi et aumônier divisionnaire, dans une lettre testimoniale inédite citée par E. Poulat, op. cit., p.186.

(23) L'abbé Germain Couteret, cité par E. Poulat, loc. cit., p.231.

(24) E. Poulat, op. cit., p.236.

(25) Tous les évêques étaient loin de s'exprimer comme l'évêque de Montauban sur les questions sociales. Et l'attitude de l'épiscopat français face au régime de Vichy fut très ambiguë (v. *infra*).

(26) Le père Camille Follet est qualifié d'« *inclassable* » par Émile Poulat. Il avait eu en prison des discussions profondes, notamment avec des résistants communistes italiens (E. Poulat pp.239-244).

(27) V. E. Poulat, p.200.

(28) Ce fut le cas de André Dépierre, ensuite membre de la Mission de Paris, à qui ses camarades de maquis évitèrent, lors des opérations qu'ils menaient, d'avoir à se servir de son arme (notes personnelles).

il faudra bien, tout d'abord, travailler à supprimer cet immense prolétariat, objet du paternalisme des uns et de la charité des autres. Puis, ensuite, il conviendra d'entourer la personne humaine de plus de considération, de respect, le régime de l'homme-machine ou bête de somme étant aboli... ». Quant à Henri Perrin, jésuite, le travail et la prison lui donnèrent une envie brûlante de bouleverser la liturgie des offices (29) et il fut en fait le seul, sur les 23 aumôniers clandestins qui revinrent, à reprendre la vie ouvrière.

### 3. L'idée de « missionnaires du prolétariat »

Elle fait partie des « quelques éléments de solution » présentés modestement par Godin et Daniel comme « des exercices d'imagination », le contraire d'un plan... « Ces missionnaires doivent se faire peuple avec le peuple ; une tâche de ce genre demande des prêtres absolument décidés, qui se donnent à ce travail préféré du Christ, sans trop d'espoir de pouvoir se reprendre jamais... ». En ajoutant : « Il est des départs en mission qui ne laissent pas penser au retour, peut-être celui-là en est-il un ? » (30).

Il est difficile de savoir quand apparut l'expression « prêtres-ouvriers ». En 1906 déjà était née « l'Alliance des prêtres-ouvriers », qui eut rapidement des adhésions, en fait surtout de curés de campagne exerçant des travaux manuels très variés (31), à une époque où la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des églises et de l'État, excluant tout financement public, posait au clergé le problème de ses ressources.

En 1900, un dominicain belge, Ceslas Rutten, s'embaucha comme mineur pour conduire une enquête dont la conclusion fut en faveur, notamment, d'un salaire minimum et du syndicalisme chrétien. De la mine il dira : « J'en sortis la figure assombrie, mais l'esprit singulièrement éclairé » (32). Ce fut aussi l'époque où certains chefs d'entreprise souhaitaient

des prêtres « pour ouvriers », sortes d'aumôniers assurant la présence de « la religion dans l'usine ». Certains de ceux-ci, comme l'abbé Six (« c'est fini, j'appartiens aux ouvriers pour toujours ») entrèrent en conflit avec les patrons. L'idée que le prêtre devait partager la vie des plus pauvres au travail anima fortement l'abbé Calippe, qui rédigea un *Journal d'un prêtre d'après-demain* (33). Quelques jeunes prêtres obtinrent l'autorisation de faire des stages (34) et, plus tard, de s'embaucher à plein temps, comme l'abbé Charles Boland, devenu à quarante-huit ans, après vingt-deux ans d'efforts, tronçonneur aux laminoirs des tubes de la Meuse, près de Seraing, en 1943 (35). En 1942, Jacques Loew, dominicain, fut le premier prêtre à travailler comme docker au port de Marseille, pendant trois ans (36).

La création de la « Mission de France » en 1941 ne doit pas être confondue avec un acte de naissance des prêtres-ouvriers, mais fait partie des prémisses. Le projet, avalisé en pleine occupation par l'Assemblée (réduite) des cardinaux et archevêques, présidée par le cardinal Suhard (37), venait d'une réflexion sur les difficultés du recrutement des prêtres, notamment en milieu rural, et la nécessité de repenser leur répartition. Mais il s'agissait aussi de « mettre l'Église en état de mission » (38), et de former des prêtres missionnaires (39) sur un modèle nouveau. Une brochure d'octobre 1941 (40) apprend que le séminaire en cours de création à Lisieux était ouvert non seulement aux séminaristes, mais aussi à des prêtres souhaitant se former. Les abbés Godin et Daniel y participèrent à deux retraites en juillet 1942, et le mémoire qu'ils rédigèrent circula, photocopié, au réfectoire du séminaire (41), ce qui permit au supérieur (Louis Augros) de leur transmettre, au printemps 1943, une approbation presque collective, avant que le texte ne soit lu par le cardinal Suhard (42), puis paraisse en

(29) V. l'ouvrage publié par ses amis à partir de ses écrits (lettres, etc.), *Itinéraire de Henri Perrin, prêtre-ouvrier, 1914-1954*, Éd. Seuil, 1958.

(30) *La France, pays de Mission ?*, p. 186.

(31) Professions agricoles, peinture, gravure, mais aussi des imprimeurs, des relieurs, des tailleurs, des photographes etc. V. la préface d'E. Poulat au *Journal d'un prêtre d'après-demain* de l'abbé Calippe, Éd. Casterman (1961), pp. 105 et s.

(32) *Idem*, p. 150.

(33) Ouvrage préc., n. 30.

(34) On cite Albert Bouche, qui fit des stages dans les mines et chez Renault à Billancourt, ou Michel Lemonon, qui travailla deux ans dans la mine de Saint-Etienne, en 1935 et 1936.

(35) E. Poulat, *Les prêtres-ouvriers, naissance et fin* préc., p. 196.

(36) Il rédigea pour « Économie et humanisme » (n°9, 10, 11, 1943-44) une enquête dénonçant les conditions de travail et se prononçant pour des règles d'embauche assurant que les ouvriers dockers ne sont pas les seuls à supporter les variations de l'activité portuaire. Certains l'accusèrent d'avoir favorisé, en inspirant en partie le statut des dockers adopté à la Libération, la prise de contrôle de la profession par la CGT... Il a publié aussi *En mission prolétarienne*, Éd. Seuil, 1961.

(37) Cette réunion eut lieu le 24 juillet 1941, et l'ACA y a traité de nombreuses questions pratiques, tout en exprimant une allégeance évidente au Maréchal Pétain. La question de la Mission de France était d'une autre nature.

(38) Selon l'expression du père Louis Augros, supérieur du séminaire de la Mission de France, et du père dominicain M.-D. Chenu.

(39) V. *Infra*.

(40) T. Cavalin, N. Viet-Depaule, *Une histoire de la Mission de France*, Karthala, 2007, spéc., pp. 74-75.

(41) E. Poulat, *Les prêtres-ouvriers, naissance et fin*, préc., p. 90.

(42) La personnalité du Cardinal Suhard, archevêque de Paris, peut être vue comme contradictoire. Sans complaisance pour les nazis dans ses interventions personnelles pendant l'occupation, il fut pourtant exclu du Magnificat de la Libération de Paris donné à Notre-Dame, pour y avoir reçu Pétain, et avoir présidé silencieusement les obsèques nationales de Philippe Henriot (militien et propagandiste de la collaboration, abattu par la Résistance). Il fut aussi celui qui voulut briser le mur entre l'Église et le peuple, joua un rôle éclairé dans la création des prêtres-ouvriers, et resta leur soutien. V. J.-P. Guérend, *Cardinal Suhard, archevêque de Paris*, Éd. Cerf, 2011.

librairie (43). À peu près au même moment, le cardinal se rallia au projet de création d'une « équipe » hors paroisse, la « Mission de Paris », rattachée directement à l'archevêque, et composée d'abord de six prêtres, puis de onze, puis de seize (44). Le démarrage se fit à travers un « mois d'études et de conversations » à Lisieux : exposés magistraux de théologiens, échanges. L'engagement était total : « Ici on demande non pas des gens aptes à donner des conseils, mais des hommes prêts à engager toute leur vie ». Aucune place n'est faite à l'analyse économique et sociologique du monde ouvrier : un esprit de pionniers, un peu d'anti-intellectualisme aussi et, surtout, l'idée qu'ils ne sont pas des observateurs (45).

L'autorisation de travailler fut donnée par le cardinal Suhard d'abord pour un mois, puis deux. Ainsi, un membre de la Mission de Paris fut embauché chez Panhard en 1944, un autre clandestinement chez BMW, un troisième chez Renault en 1945. Henri Barreau (46) semble avoir été le premier « envoyé » comme prêtre-ouvrier en 1946, sans que ce soit temporaire. Émile Poulat fixe à 1947 la « date de départ » des prêtres-ouvriers, qui sont 25, le 31 décembre, dont quinze religieux. À côté des prêtres diocésains, des Capucins, des Assomptionnistes, et surtout des Jésuites se sont investis. Ces derniers commencèrent par des stages, comme le père Puysegur (47), puis par des prêtres-ouvriers en « équipe » avec d'autres en paroisse, dans le treizième arrondissement de Paris dès 1947. Parmi eux le jésuite Henri Perrin, qui avait connu l'expérience du travail en Allemagne, écrivit sa conviction que le travail « en milieu prolétarien » devait changer l'Église elle-même : « Je crois de plus en plus que le travail en pleine masse, à son contact même, à son rythme, s'impose. La raison que j'en donnerai ici n'est ni la connaissance du milieu, ni la conversion des milieux marxistes... mais le service de l'Église elle-même... de notre christianisme d'aujourd'hui... Notre religion est devenue intel-

ligible aux hommes qui entrent en contact avec ses institutions... » (48). En 1951, il rejoindra l'équipe des prêtres-ouvriers des barrages hydrauliques (49). Sont également à inclure les prêtres du Prado, les Fils de la Charité (50).

Il y eut une maturation complexe. La Mission de Paris fut également marquée par la création de communautés de quartier (51), dont la plus connue (52) fut celle de Montreuil. Le père André Depierre, réfractaire au STO, maquisard dans le haut Jura (53), rejoignit Henri Godin à la Mission de Paris en août 1943. Tout en poursuivant la résistance, il créa, notamment avec Geneviève Schmitt (laïque), la communauté de Montreuil. Il travailla quelque temps comme chiffonnier et maçon, mais céda à la demande collective et cessa de s'embaucher, restant au service de la communauté.

La communauté de Montreuil fut aussi l'un des lieux de rencontre avec des militants communistes, et de découverte de la force du marxisme. Évoquant l'espérance, André Depierre n'hésitait pas à témoigner, dans une enquête publiée en 1946 par Emmanuel Mounier : « Il a fallu Karl Marx pour reprendre ce chant et l'apprendre aux masses modernes » (54).

D'autres développements intervinrent, comme la constitution de la Mission de Marseille et celle de la Mission de la Mer. Dans le cadre de cette dernière, des prêtres, d'abord aumôniers des gens de mer ou aumôniers de ports, décidèrent, après la création de la Mission de France, de devenir « prêtres navigants », comme « graisseur », « garçon de carré », pêcheur. Certains étaient des religieux franciscains. Des équipes furent en place à Dunkerque, au Havre, à Marseille (55).

En 1954, les prêtres-ouvriers étaient sans doute une centaine.

(43) V. *supra*.

(44) *La Mission de Paris, cinq prêtres-ouvriers insoumis témoignent*, récits rassemblés par N. Viet-Depaule, Karthala, 2002.

(45) E. Poulat, op. cit., p. 114.

(46) Ch. Saudou et N. Viet-Paule, *Prêtres et ouvriers, une double fidélité mise à l'épreuve*, préc., pp. 92 et s. Il deviendra plus tard un responsable de l'USTM CGT (v. *infra*).

(47) Il évoqua, à la fin de son stage comme manoeuvre chez Panhard, « l'épouvante d'avoir à continuer toujours ainsi, d'avoir ma vie liée et mon pain de chaque jour à ce travail », E. Poulat, op. cit., p. 452.

(48) Lettre à son supérieur, P. Vilain, E. Poulat, op. cit., p. 456, et v. *Itinéraire de H. Perrin, prêtre-ouvrier*, préc., spéc., pp. 114 et s.

(49) V. *infra*.

(50) Le Prado est une société de prêtres séculiers fondée à Lyon en 1860 par le père Maurice Chevrier. À partir de la fin de 1946, les prêtres du Prado purent travailler en usine, malgré des

désaccords entre Mgr Ancel, supérieur général, et la Mission de Paris. Les fils de la Charité appartiennent à une congrégation religieuse catholique. Une rencontre annuelle des prêtres-ouvriers de cette congrégation a eu lieu le 3 décembre 2016 ([www.filsdelacharite.org](http://www.filsdelacharite.org)).

(51) V. « Au 34, rue Marcadet », in *La Mission de Paris*, récits rassemblés par N. Viet-Depaule, préc., pp. 141 et s.

(52) Elle fut romancée et, selon les intéressés, largement faussée, dans un livre de G. Cesbron, *Les saints vont en enfer*, publié en 1952 (R. Laffont).

(53) V. *supra*.

(54) « Monde chrétien, monde moderne », *Esprit* août-sept. 1946, p. 321.

(55) G. Pasquier, *Histoire de la mission de la mer*, [www.marins.catholique.fr](http://www.marins.catholique.fr); et v. C. Berger, « La baraque et la citadelle, prêtres navigants et laïcs à Dunkerque, 1967-1980 », in *Les prêtres-ouvriers après Vatican II*, préc., pp. 126 et s.



## B. L'enfouissement dans la classe ouvrière

Il faut tenter d'approfondir cette idée de « mission » (1.) présente en permanence dans l'expérience des prêtres-ouvriers (« Mission de France », « Mission de Paris »), ce qui n'est pas facile car le vocabulaire a changé selon les époques, et parce que, dans la vie réelle, les individualités sont importantes. On essaiera ainsi d'appréhender ce qu'avait de nouveau, et pour certains de scandaleux, le sacerdoce des prêtres-ouvriers (2.).

### 1. La mission

En droit du travail, le terme de mission est utilisé pour caractériser un rôle, des attributions, s'agissant par exemple des délégués du personnel (56) ou des délégués syndicaux.

L'expression « France, pays de mission » pouvait être comprise comme renvoyant à une comparaison entre la France « déchristianisée » et des pays dans lesquels s'étaient installées des « missions françaises » pour faire connaître l'Évangile aux « indigènes ». Et l'image de la « mission étrangère » est souvent associée, à juste titre, dans la mémoire collective, à des formes de colonisation, l'exemple différent des missions jésuites chez les Indiens Guaranis aux XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles représentant une exception (57)...

Il n'en reste pas moins que les termes employés par Godin et Daniel eux-mêmes peuvent surprendre : « Une église toute entière conquérante » est le titre de leur dernier chapitre, ce qui fait penser à la recherche d'une suprématie, à une forme de bataille. Il y avait bien sûr la bataille des idées (58). Mais en parlant ainsi, les auteurs de « France, pays de mission » appelaient surtout l'Église à se transformer, à franchir une étape : passer de l'administration du culte (59) à une perspective missionnaire, la transmission de l'Évangile, dans les quartiers et au travail.

Une seconde étape a concerné la mission elle-même : la Mission de Paris, et plus largement les prêtres-ouvriers, ont compris ensuite qu'il ne s'agissait

pas de « ramener » la classe ouvrière à l'Église, mais de façonner le nouveau visage de l'Église. La formation du séminaire de la Mission de France à Lisieux était tout entière en ce sens, il était devenu à la fin de la guerre un lieu de rencontres, de discussions (60), et aussi de recherche sur la liturgie. À partir de l'été 1945, les séminaristes eurent l'obligation de faire un stage de travail, d'abord en monde rural, puis « partout » (usines, mines, barrages).

Le précepte de l'« enfouissement missionnaire » a surplombé le vécu de nombre d'entre eux. Ils découvraient les valeurs vécues et portées par les plus pauvres, et apprenaient de leurs camarades syndicalistes, communistes, socialistes, la force de la solidarité. Partager pleinement le labeur, les souffrances et les espoirs de leurs camarades de travail était un but suffisant, totalement étranger à l'idée de « réussite » ou d'échec de leur mission (61).

Réfléchissant sur sa position de prêtre employé dans les forges de la Meuse, l'abbé Boland écrivait : « Que jamais nos frères de travail ne puissent nous accuser d'exercer une propagande déplacée, et surtout une pression sur les esprits, ni de troubler la belle fraternité ouvrière » (62). À la Mission de Paris, André Depierre, se disant « compagnon d'humanité », avertissait en 1948 : « Il faut entrer dans le prolétariat par en bas, d'une façon purement évangélique, se dépouiller de tout ce qui appartient au monde bourgeois. Il ne faut pas être celui qui apporte quelque chose qu'il veut imposer, mais celui qui vient plus encore recevoir et apprendre » (63).

Beaucoup plus tard, au moment de la « reprise » (64), un prêtre employé dans une usine métallurgique (Babcock) notait : « La manière dont je vis est souvent commandée par la foi, mais cela ne peut donner aucune évidence à tel homme qui travaille à côté de moi, car ce que je fais n'a rien d'extraordinaire, d'autres font pareil... Il ne m'appartient pas de convaincre, de frapper, de témoigner, au sens où l'on a coutume de prendre ce mot (en ayant conscience de le faire)... L'homme qui a la foi est celui qui découvre patiemment ce sur quoi les hommes s'interrogent, espèrent ou

(56) Article L. 2313-1 du Code du travail « les délégués du personnel ont pour mission... ».

(57) Leur histoire semble montrer une réalité plus respectueuse d'une culture et d'un peuple, au prix parfois de la vie des « missionnaires », popularisée par le film « Mission » de R. Joffé (1986).

(58) V. *infra*.

(59) Cet idéal d'un clergé missionnaire et non plus « fonctionnaire » se trouve aussi dans le *Journal d'un prêtre d'après-demain* de l'abbé Calippe, préc. Et, déjà en 1897, l'abbé Soulange Bodin employait l'expression de « bureau du culte » et de « mode d'administration des gens convertis et fidèles » à propos des paroisses urbaines (préface E. Poulat, p. 48).

(60) *Une histoire de la Mission de France*, Tangi Cavalin et Nathalie Viet-Depaule, préc., pp. 73 et s.

(61) On peut approuver totalement en ce sens la remarque d'Émile Poulat (op. cit., p. 590) : « le prêtre-ouvrier est de ceux qui n'échouent pas ».

(62) C.-F. Boland, « Position actuelle du prêtre en milieu de travail », *Évangéliser* (Liège) 1947, cité par E. Poulat, op. cit., p. 471, n. 60.

(63) Les journées missionnaires de la Tourette (L'Arbresle), février 1947, *Économie et Humanisme*, 1947, cité par E. Poulat, p. 525.

(64) V. *infra*.

sont écrasés... Si le message de Dieu doit passer, ce sera nécessairement lié à la profondeur même de l'homme... Dans ce message, Dieu se révélera non pas comme extérieur, mais comme celui que l'homme découvre au plus profond de lui-même » (65).

Sur cette démarche éloignée de toute perspective « pastorale » d'éducation et de conversion, on peut citer Jacques Vivez, prêtre de la Mission de France (66), qui se trouvait sur le barrage de Tignes en 1950, embauché, à vingt-huit ans, comme terrassier : « On creusait la montagne... À ce moment-là, je disais la messe tout seul. J'étais dans une équipe entièrement composée de Nord-Africains. On s'entendait bien, on s'aimait bien. Je ne voyais pas l'intérêt de les faire assister à la messe ».

L'on renverra aux ouvrages des sociologues et historiens et aux témoignages cités (67). En évoquant toutefois le cheminement exceptionnel de Jean de Miribel (68), d'abord prêtre-ouvrier à Paris 13<sup>ème</sup>, qui vécut pendant 40 ans en Chine sans que ne soit connue sa qualité de prêtre, en dehors d'un petit cercle d'intimes. Il n'aimait pas les récits d'actions missionnaires, et il écrivit à un ami : « Je peux vraiment dire : en Chine, les « non baptisés » m'ont « évangélisé », et qui plus est, en Chine, j'ai perçu qu'il existait des « saints païens » ». Jean de Miribel refusa toute sa vie le prosélytisme, considérant que la conscience d'appartenir à une humanité commune était fondamentale.

Cette conscience avait conduit aussi les prêtres de la Mission de France présents en Algérie à participer au mouvement anticolonialiste (69).

(65) Texte transmis à la Mission de France en avril 1966 par Daniel Bonnechère, à ce moment-là vicaire à Saint-Hippolyte (Paris 13<sup>ème</sup>) tout en travaillant, alors que se préparait la « reprise », notes personnelles.

(66) Jacques Vivez était un homme d'une particulière intransigeance sur l'engagement au service des plus exploités. Ses propos sont extraits de *Prêtres et ouvriers, une double fidélité mise à l'épreuve*, préc., p. 214.

(67) V. la bibliographie citée n. 10.

(68) Ordonné prêtre en 1946, Jean de Miribel fut envoyé à la paroisse Saint-Hippolyte dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. En 1951, il obtint l'autorisation de vivre dans un petit logement du 13<sup>ème</sup> populaire, porte ouverte aux militants ouvriers, jeunes marqués par la guerre d'Algérie, Algériens victimes de « ratonnades », gens de toutes opinions et modes de vie. D'abord travailleur à domicile, puis monteur-aligneur de télévision, il fut embauché par Océanic ; son souci de rencontrer « les plus éloignés » le conduisit, en 1961, au Brésil et, en 1968, en Chine, dont il apprit les langues à Hong-Kong, avant d'être recruté comme enseignant de français à l'Institut de Xi'an (les cours se faisaient sur des chantiers pendant la révolution culturelle), où il est mort le 13 octobre 2015. Il a aidé beaucoup d'étudiants chinois, côtoyé des gens très démunis, et avait une profonde admiration pour la culture chinoise. Il a publié un petit ouvrage, *Sagesse chinoise, une autre culture* (avec L.V. Endermeersch, Éd. Le Pommier, poche, 2010).

(69) La Mission de France avait, depuis 1949, des équipes à Hussein-Dey, sur le port d'Alger, et à Souk-Ahras, qui furent témoins, notamment, de l'usage de la torture. L'équipe de Souk-Ahras

## 2. Un sacerdoce de la présence solidaire et silencieuse

Quelques années après la constitution des premières équipes de prêtres-ouvriers, la défiance d'une partie de la hiérarchie ecclésiastique s'exprima, et ceci conduisit à une mise en cause de leur sacerdoce même. Bien sûr la suspicision pouvait avoir des raisons politiques et sociales (70), mais viser le sacerdoce des prêtres-ouvriers revenait à mettre en cause leur existence : il faut donc aborder ce débat et tenter de le faire avec rigueur, en remontant aux sources.

Une grande figure de la théologie, dont le rayonnement humain et intellectuel a été considérable, le père dominicain Marie-Dominique Chenu (71), rédigea dès l'automne 1951 une note sur « le sacerdoce des prêtres-ouvriers » (72). On s'en tiendra ici à son analyse de ce qu'il nomme « une théologie totale du sacerdoce et de son rôle », telle qu'elle a été publiée au moment de la crise de 1954. Évoquant la définition habituelle du sacerdoce comme « une profession comportant des fonctions essentielles » (la prière, la célébration de la messe, le ministère des sacrements, l'enseignement catéchétique et pastoral), Chenu souligne : « Ces fonctions mêmes supposent comme leur fondement et leur principe vital le témoignage de la foi comme premier acte de l'Église du Christ dans le monde... La première fonction du sacerdoce est donc de donner aux hommes la Parole de Dieu, là même où les hommes la peuvent entendre, là même où ils sont... La question posée sur les prêtres-ouvriers n'est que la pointe d'une élaboration doctrinale qui, magnifiquement, ressaisit aujourd'hui l'ensemble des fonctions du Corps mystique du Christ (73), ... en face d'un monde prodigieusement

fut expulsée en 1956. Au mois de mars 1958, dans la « Lettre aux communautés » de la Mission de France, on pouvait lire : « Il n'est pas traître à sa patrie, le chrétien qui exige le respect des droits des autres. Il ne démoralise ni l'armée, ni la nation, le chrétien qui condamne certaines méthodes inhumaines. [...] S'il est avéré qu'en Algérie, un peuple existe et veut exister comme distinct du peuple français, nous pouvons donc nettement déclarer que l'Église n'est pas davantage opposée là qu'ailleurs à l'accession de ce peuple à son indépendance. L'évangélisation ne peut être un prétexte à la domination d'un peuple sur un autre ». Se reporter à S. Chapeu, *Des chrétiens dans la guerre d'Algérie, l'action de la Mission de France*, Éd. de l'Atelier, 2004, 272 p.

(70) V. infra.

(71) Le père M.-D. Chenu (1895-1990) était maître de théologie, auteur de nombreux ouvrages, notamment sur Saint Thomas d'Aquin (v. la notice parue sur [www.dominicains.org](http://www.dominicains.org)). Il disait avec humour être passé du XIII<sup>ème</sup> siècle au 13<sup>ème</sup> arrondissement de Paris au moment de ses travaux sur *La théologie du travail* (Éd. Seuil, 1955).

(72) Cette note fut adressée à Mgr Ancel, alors évêque auxiliaire de Lyon et supérieur du « Prado », qui avait écrit aux prêtres-ouvriers de Lyon en parlant de leur « condition anormale ». V. son texte in « Des prêtres-ouvriers insoumis en 1954 », M.C. et M. Badiche et M. Sevegrand, Éd. Karthala, 2015, p. 40.

(73) Notion théologique désignant l'Église comme l'ensemble des baptisés et des « Justes de toutes les nations », à toutes les époques de l'humanité (que l'on trouve dans le Nouveau testament, dans les épîtres de Saint Paul).

nouveau... Reste alors le problème concret de l'engagement de certains prêtres dans la condition ouvrière... Quelles que soient les modalités d'un statut à établir, il apparaît que ce ministère est commandé par un acte premier (et très difficile) de **présence** (au sens fort que nous donnons aujourd'hui à ce mot)... Une présence, ce n'est certes pas un « enseignement » (didachè), ni un sacrement. Mais c'est la condition de la parole, y compris de la Parole de Dieu. C'est, dans toutes les formes du terme (et l'émotion populaire devant la mise en question des prêtres-ouvriers le prouve), un témoignage efficace de foi. C'est la première expression, souvent silencieuse en **mots**, mais toujours **en acte**, d'une vraie évangélisation, et du visage alors visible de l'Église » (74).

### 3. L'engagement des femmes

Lorsque paraît le livre de Godin et Daniel, Madeleine Delbrel travaille comme assistante sociale à Ivry-sur-Seine, banlieue ouvrière, où elle est installée avec un groupe d'amies depuis dix ans. Très favorable à l'action sociale collective, débattant avec les communistes d'Ivry, elle est aussi poète, mystique, et, avec sa communauté « La Charité », puis les « équipes Madeleine Delbrel », souligne qu'elle voudrait « *non pas travailler pour le Christ, mais y être le Christ* ». Nous sommes à l'époque où une jeune agrégée de philosophie, Simone Weil, participe à des cours d'éducation populaire dans la ville du Puy, agit en solidarité avec les chômeurs et les mineurs, puis fait, pendant huit mois, une forte expérience de la condition ouvrière (75) dans une démarche de connaissance et de conscience de la réalité. D'autres jeunes femmes pensent à « s'incarner » dans la vie ouvrière pour donner un sens à leur foi. Prenant ses distances avec sa paroisse d'Ivry, Madeleine Delbrel exprimait, dans ses écrits et sa vie, le souci de « *faire don de sa vie à la masse ouvrière par une vie laïque séculière* » (76). Des groupes féminins créèrent, officiellement à partir de novembre 1944, la « Mission de France féminine »

et s'installèrent au Kremlin-Bicêtre, « encadrées » par un prêtre sulpicien, François Laporte. Après une « formation » de plusieurs mois, consistant à apprendre la vie d'équipe et à faire un stage en usine, elles étaient « envoyées en mission » en milieu ouvrier. Sans rapport direct avec une institution d'Église, elles choisirent pourtant des principes de vie inspirés de la vie religieuse : pauvreté, humilité, obéissance, célibat. Plusieurs équipes se forment, en relation avec l'implantation de prêtres de la Mission de France. Peu à peu, les métiers de l'action sociale et l'assistance aux familles sont délaissés au profit du travail en usine.

## C. De l'interdiction à la reprise

### 1. Quand Rome condamne (77)

Le père M.-D. Chenu avait déjà marqué les esprits lors de la session de démarrage de la Mission de Paris en 1943 : « *Chaque fois qu'apparaît un nouveau type d'homme, une nouvelle forme de société, une crise éclate dans l'Église...* », en citant les exemples des « saints » François d'Assise et Dominique.

Il est tentant, parce que plus simple, de considérer que la crise, cette fois-ci, s'était amorcée en 1949, avec la publication d'un décret du Saint-Office (78) menaçant d'excommunication les catholiques collaborant avec le communisme. Et, certes, l'arrestation de deux prêtres-ouvriers, Louis Boyer et Bernard Cagne, lors d'une manifestation à Paris contre la venue du général américain Ridgway (79), fit du bruit. Elle coûta à Bernard Cagne son licenciement de chez Simca. L'on ne saurait taire les participations à l'appel de Stockholm contre la bombe atomique, la pétition, à l'occasion d'un « congrès eucharistique » en Espagne, contre les exécutions de grévistes par le général Franco, ni même certaines surveillances policières (80).

Mais, aux trois cardinaux français (81) venus en novembre 1953 pour une tentative de sauvetage, le Pape Pie XII annonça clairement les raisons doctri-

(74) M.-D. Chenu, « Le sacerdoce des prêtres-ouvriers », *La vie intellectuelle*, 1954, 175.

(75) Simone Weil fut ouvrière sur presse en décembre 1934 chez Alstom (Paris 15<sup>ème</sup>) avant de travailler à la chaîne aux forges de Basse-Indre, puis avec les fraiseurs chez Renault, jusqu'en août 1935. Elle partit ensuite en Espagne, et fut intégrée dans une colonne de la CNT anarchosindicaliste combattant le général Franco. Ayant rejoint la France libre en Angleterre, elle y mourut de la tuberculose le 24 août 1943. Parmi ses œuvres, le plus souvent connues et publiées après sa mort : *La condition ouvrière* (1937), 1<sup>ère</sup> éd. Gallimard 1951 ; *La pesanteur et la Grâce* (cahiers écrits de 1940 à 1942), Plon, 1947 et 1988 ; *L'enracinement, prélude à une déclaration des devoirs envers l'être humain*, 1<sup>ère</sup> éd. Gallimard, 1949. Des œuvres complètes ont été publiées par Gallimard (7 tomes).

(76) M. Rault, « L'engagement sur le terrain ouvrier de femmes laïques consacrées », in *Les prêtres-ouvriers après Vatican II*, préc., pp. 89 et s.

(77) C'est le titre du livre de F. Leprieux, publié en 1989 au Cerf.

(78) Le 1<sup>er</sup> juillet 1949, un décret du Saint-Office interdit aux catholiques toute coopération avec les partis ou organisations d'obédience communiste. Le Saint-Office a succédé en 1908 à la « Sacrée congrégation de l'Inquisition » et est devenu, sous Paul VI la « Congrégation pour la doctrine de la Foi ».

(79) Le 28 mai 1952 se déroula à Paris, à l'appel du Mouvement de la Paix, une manifestation contre la présence du général américain Ridgway, alors que l'armée américaine était accusée (elle l'a toujours nié) d'utiliser des armes bactériologiques en Corée.

(80) Un café du boulevard de la Gare, Paris 13<sup>ème</sup>, animé par le dominicain et prêtre-ouvrier Joseph Robert, était, dit-on, surveillé comme lieu de « réunions religieuses, politiques et sociales ». V. M.-C. et M. Badiche et M. Sevegrand, *Des prêtres-ouvriers insoumis en 1954, le Groupe Chauveau, 1957-2011*, Karthala, 2016, pp. 19 et s.

(81) Les cardinaux Feltrin (Paris), Gerlier (Lyon), Liénart (Lille), E. Poulat, op. cit., p. 543.



nales de sa décision de supprimer les prêtres ouvriers : « Être prêtre et être ouvrier sont deux fonctions, deux états de vie différents et il n'est pas possible de les unir dans la même personne sans altérer la notion de sacerdoce. Le prêtre est fait pour consacrer sa vie à Dieu et au service des âmes. L'ouvrier accomplit une tâche temporelle. Même si la méthode d'apostolat, telle qu'elle a été pratiquée, a eu une certaine efficacité, on n'a pas le droit de toucher au sacerdoce tel que le Christ l'a établi... ».

Ne pouvant accepter la remise en cause du statut de « séparé » du prêtre, feignant d'y voir l'abolition de la distinction du prêtre et des laïcs, tout en parlant de l'« efficacité » d'une « méthode d'apostolat », Rome entendait mettre un terme à l'esprit de transformation qui gagnait le clergé français, notamment au séminaire de la Mission de France (une « contre-église ») (82). Le 27 juillet 1953, Rome interdit aux séminaristes français tout stage en usine. Le 29 août, les religieux ouvriers doivent quitter leur travail. Le 6 septembre est annoncée la fermeture du séminaire de la Mission de France, dont le supérieur avait déjà été limogé en 1952 (83). Le 23 septembre les instructions du Saint-Siège confient aux évêques le soin de rappeler individuellement les prêtres-ouvriers, avec une date limite : ils devront tous avoir quitté le travail le 1<sup>er</sup> mars 1954. Les prêtres navigants ne furent concernés qu'en 1959 par une interdiction expresse d'embarquer.

Pas question de « théologie totale » du sacerdoce. Le 9 février 1954 intervient « la purge dominicaine » : sept dominicains, dont quatre théologiens (parmi eux les pères Chenu (84) et Congar), sont sanctionnés. Il y eut des tentatives de « défense des prêtres-ouvriers » : un meeting réunit à Paris 600 personnes le 19 février, pour la signature d'un appel. Puis cinquante personnalités catholiques, des intellectuels laïcs, publièrent

une lettre rendant hommage aux théologiens sanctionnés et demandant que l'enjeu soit pris « à sa mesure véritable » (85). François Mauriac, d'ordinaire respectueux de la hiérarchie catholique, prit clairement position : « Les prêtres-ouvriers constituent notre orgueil... Nous ne pouvons même pas imaginer qu'un jour ils puissent n'être plus là » (86).

Ce qui était en cause était bien le message adressé à l'Église : l'idée qu'elle était première responsable du mur la séparant des pauvres. Les prêtres-ouvriers avaient perçu l'Évangile comme vécu bien davantage dans la classe ouvrière qu'à l'intérieur de l'Église elle-même. Au lieu d'être « la lumière du monde », l'Église s'accrochait à une culture, une tradition, qui l'empêchaient d'être partie prenante des transformations profondes et des combats en cours. Les prêtres-ouvriers étaient différents, ils préfiguraient un changement radical de vie pour l'Église et celle-ci y vit une menace pour son intégrité.

Le contexte de répression se traduit par d'autres sanctions : le mouvement « Jeunesse de l'Église » dut se dissoudre et le périodique « La Quinzaine » fut condamné par le Saint-Office (87).

Les prêtres navigants continuèrent à s'embarquer jusqu'en 1959. Selon les historiens, sur la centaine de prêtres-ouvriers existant en 1954, près de soixante décidèrent de ne pas quitter le travail. Pour ceux qui choisirent l'obéissance comme pour les « Insoumis », ce fut un drame humain. Joseph Lorgeril, membre de l'équipe jésuite ouvrière de Paris 13<sup>ème</sup>, est sans doute mort de ce choix « impossible » de quitter le travail (88). Joseph Lafontaine, membre de la Mission de France, mourut de la décision inverse (89). Les premiers se battirent pendant dix ans pour qu'eux ou d'autres puissent revenir au travail dans des conditions normales. Pendant un certain nombre d'années, un groupe d'une vingtaine restés au travail se réunit en

(82) Selon les termes qui figureraient dans une lettre du Cardinal Saliège, du 20 juin 1953, v. *Des prêtres-ouvriers insoumis*, op. cit., p. 31, n. 69.

(83) Sa réouverture sera autorisée par Pie XII le 15 août 1954.

(84) Chenu fut privé de ses « privilèges » de maître en théologie, interdit d'enseignement, assigné au couvent de Rouen. Les censeurs romains l'écartèrent de la liste des experts du concile Vatican II (en 1962 !), mais un ancien élève, devenu évêque à Madagascar, le prit comme expert privé, et il a été à l'origine de plusieurs textes importants grâce à des réunions extérieures et à son influence morale.

(85) Lettre publiée dans *Le Monde* du 25 février 1954 (texte et signatures dans l'ouvrage cité, n. 65, *supra*, p. 61). V. aussi A. Beguin, « Les prêtres-ouvriers et l'espérance des pauvres », *Esprit*, mars 1954.336.

(86) Le bloc-notes de F. Mauriac, *Le Figaro* du 6 octobre 1953. Mauriac avait adressé, quelques années plus tôt, à Yvan Daniel une lettre où il écrivait : « Votre livre éclaire en moi tout ce que je sentais confusément. Peut-être n'osons-nous pas aller jusqu'à la conclusion logique. Il faudrait que tout le vieux système saute. Il faudrait que des hommes mariés, s'ils sont ouvriers et saints, puissent être prêtres et distribuer le pardon et le corps du Seigneur

à leurs camarades. Il faudrait une explosion formidable, qui ferait sauter tout ce qui s'accumule entre les pauvres et le Dieu des pauvres » (cité par Marta Margotti, thèse sur la Mission de Paris soutenue en 2000, réf. in G. Cuchet, « Nouvelles perspectives historiographiques sur les prêtres-ouvriers », *XX<sup>ème</sup> siècle, Revue d'histoire*, 2005/3, n° 87, p. 177).

(87) Le mouvement Jeunesse de l'Église fut fondé en 1936 par le père dominicain Maurice Montuclard. Il assurait exprimer le besoin des chrétiens « de travailler à la construction de ce monde nouveau, dont la classe ouvrière est le principal artisan ». « La Quinzaine » tira à 8-10 000 exemplaires, et modifia sa formule (E. Poulat, p. 556).

(88) Ordonné prêtre en 1948, membre de l'équipe jésuite ouvrière de Notre-Dame de la Gare à Paris 13<sup>ème</sup>, Joseph Lorgeril a quitté le travail le 8 janvier 1954 (il était tôlier), puis est mort d'une sclérose en plaque le 20 novembre 1956. La revue jésuite « *Christus* » a publié des extraits de son journal (oct. 1960, n° 28, p. 531).

(89) Joseph Lafontaine, prêtre-ouvrier au Havre, fut retrouvé chez lui après qu'il se soit donné la mort le 8 novembre 1960. Un autre « insoumis », Jean-Marie Huret, a écrit de lui qu'il était « écartelé jusqu'à en mourir » (v. Jean-Marie Huret, Maurice Combe, *Fidèle insoumission*, Cerf, 1999).

ayant toujours le souci d'affirmer qu'ils conservaient leur foi, autour de Bernard Chauveau, OS à Renault-Billancourt, puis employé chez Farman (90). Par ailleurs, la Mission de France, à qui un statut définitif avait été donné par le Pape Pie XII le 15 août 1954 (sa « constitution apostolique »), s'était vu reconnaître une spécificité dans « l'action missionnaire », ce qui autorisait une formation particulière, et son séminaire put rouvrir le 20 octobre 1954, à Pontigny (91).

## 2. La reprise : des prêtres « au travail » encadrés, en principe

L'Église est une puissante institution : de nouvelles vues sur « l'apostolat ouvrier » virent le jour. Des prêtres pouvaient d'abord travailler trois heures par jour. En fait, des autorisations de travail furent données ponctuellement, et se constitua par exemple, à l'été 1955, une équipe de la Mission de France en milieu hôtelier. Puis, le 14 mars 1957, fut créé par les évêques de France le « secrétariat national de la Mission ouvrière », initialement sans la participation du moindre prêtre-ouvrier, malgré le coup de chapeau que leur donna, dans une interview, le secrétaire ainsi nommé (92). Après la mort de Pie XII, le Pape Jean XXIII fut interrogé par les évêques français et reçut un rapport du cardinal Feltn, archevêque de Paris, en faveur de prêtres au travail à temps complet, et de nombreux chrétiens dirent leur regret du « vide laissé par les prêtres-ouvriers ». Feltn n'ayant obtenu aucune concession, Rome répéta en 1959 sa position dans une lettre du cardinal Pizzardo (93), secrétaire du Saint-Office : il fallait cesser le travail, « avec toute la prudence nécessaire », donc en évitant les vagues. Ce que firent la plupart de ceux qui travaillaient alors avec l'autorisation d'une vingtaine d'évêques français, sauf à Paris et dans la Mission de France (94). Suivit une

période mouvante, avec la constitution d'un comité épiscopal de la Mission ouvrière, qui finit par préparer, d'une manière très verticale, « la relance ».

L'arrivée de Paul VI, élu pape le 21 juin 1963, et le nouvel esprit impulsé par le concile Vatican II (95), conduisit Rome à autoriser, par l'intermédiaire des évêques français, « un petit nombre de prêtres à travailler à plein temps dans les usines et sur les chantiers, après une préparation appropriée ... pour une période de trois ans » (96). Cela concernera, à titre d'essai, cinquante-deux prêtres (« au travail »), d'une nouvelle génération, « placés sous la férule de la Mission ouvrière » (97).

La limite de trois ans ne tint pas davantage que d'autres restrictions (98). Après 1968 n'exista plus qu'un seul « collectif », qui élit, lors de sa première rencontre nationale, une « équipe nationale » des prêtres-ouvriers, laquelle se constituera en association, donc autonome, en 1971. Le nombre des prêtres-ouvriers en France, de 169 en mai 1969, passera à plus de 800 en 1976, puis décroîtra. Cinquante ans après la « relance », plusieurs centaines sont devenus retraités, une quarantaine sans doute demeurent salariés (99).

Il faut dire que la ligne de conduite dominante, dans l'Église du XXI<sup>ème</sup> siècle, n'est pas de faire des prêtres-ouvriers (ou au travail) et des lieux de travail les axes de la mission, mais de préférer une référence assez vague au « monde ouvrier ». La « mission ouvrière » fait du prêtre au travail un élément parmi d'autres, dans un ensemble où l'on retrouve (100) l'Action Catholique Ouvrière (ACO), et la Jeunesse Ouvrière Chrétienne, et qui est « coordonné » au niveau des diocèses et au plan national à partir de structures ecclésiales « pour éviter tout mouvement centrifuge » (101).

(90) Ordonné prêtre en 1947, d'abord vicaire à Château-Gontier, il obtint en 1949 d'être envoyé à la Mission de France. Il fut affecté à la paroisse N.-D. de la Gare (Paris 13<sup>ème</sup>), puis put être embauché comme OS à Renault-Billancourt, en novembre 1950. Licencié en 1952, puis permanent syndical CGT, il s'embaucha chez Ferman en 1953. V. M.-C. et M. Badiche, et M. Sevegrand, *Des prêtres-ouvriers insoumis en 1954, le groupe Chauveau, 1957-2011*, préc.

(91) Se reporter à la chronologie et aux documents figurant sur le site [www.missiondefrance.fr](http://www.missiondefrance.fr), et à l'ouvrage *Une histoire de la Mission de France*, de T. Cavalin et N. Viet-Depaule, Éd. Karthala, 2007. « Prélature territoriale », c'est-à-dire organisée comme un diocèse ayant son évêque, la MDF a créé, en 2002, la « Communauté Mission de France », associant prêtres, diacres et laïques.

(92) Selon le chanoine Bonnet, parlant au journal *Témoignage Chrétien* (12 avril 1957), l'expérience avait été « un succès » (pour qui et pour quoi ?).

(93) *V. infra*.

(94) Il n'est pas possible ici de recenser les « aménagements » qui avaient été obtenus des évêques. Un exemple : pour les prêtres navigants, la mission de la mer, le diocèse de Lille et la Mission de France avaient exprimé le souhait d'une poursuite de la « mission entreprise », et Jean Volot (ingénieur et chercheur) partit en expédition polaire ; Jacques Salle travailla sur une péniche de ravitaillement et Jean Guesquière fut employé à l'antenne maritime de la CGT locale (C. Berger, loc. cit., p. 130).

(95) Le concile Vatican II, convoqué par Jean XXIII, se déroula sur trois ans en sessions, à partir du 11 octobre 1962 jusqu'au 8 décembre 1965. Il réunit 2.600 évêques de 136 pays. Paul VI succéda à Jean XXIII avant la seconde session en 1963.

(96) Communiqué du 23 octobre 1965 de l'épiscopat français. E. Poulat, op. cit., p. 567 et Cahiers de l'Atelier, n° 547, p. 16.

(97) « L'intuition des-prêtres ouvriers », Cahiers de l'Atelier n° 547, 2015 ; « Que se passe-t-il après 1965 ? », N. Viet-Depaule, p. 16.

(98) *V. infra*.

(99) Selon des précisions transmises par la Mission de France, 19 prêtres de la MDF ont un emploi salarié en 2017 : 2 ouvriers agricoles, 2 chercheurs scientifiques, 1 enseignant en Chine, 1 psychologue scolaire en Guyane, 1 enseignant en collège public, 1 enseignant en primaire public, 1 travailleur social (centre d'accueil sdf), 1 journaliste, 1 cuisinier, 1 directeur des Glycines à Alger, 1 médiateur social, 1 aide-soignant, 1 encadrant maraîcher (entreprise d'insertion), 1 médecin, 1 facteur, 1 maçon, 1 ingénieur CNRS en université.

(100) À côté, notamment, de l'Action catholique des enfants (ACE), du groupe de recherche et d'études en pastorale ouvrière (GREPO) et d'autres membres.

(101) Tangi Cavalin, « 1954-56 : un tunnel ? » in *Les prêtres-ouvriers après Vatican II*, préc., p. 59.

Des prêtres-ouvriers existent, en petit nombre, en Belgique, en Allemagne, en Espagne, en Italie et dans l'Église anglicane notamment. Relevons que la mondialisation de l'organisation du travail pose des problèmes spécifiques. Ainsi en va-t-il pour les prêtres navigants : certains ont interrogé l'Église des Philip-

pines sur l'avenir de la mission auprès des « *overseas philipino workers* » : les millions de travailleurs et travailleuses vivant dans les grandes villes et sur les bateaux du monde entier. La question semble au point mort, tant pour l'embarquement de prêtres que de diacres philippins.

## II. Le travail : engagement d'une vie, partage et foi

À l'issue du concile Vatican II, un décret de Paul VI « Sur le ministère et la vie des prêtres » fut publié ; il est toujours en vigueur et il vise le travail : « *C'est pour coopérer à la même œuvre que tous les prêtres sont envoyés, ceux qui exercent un ministère paroissial comme ceux qui se consacrent à un travail scientifique de recherche ou d'enseignement, ceux-là même qui travaillent manuellement et partageant la condition ouvrière – là où, avec l'approbation de l'autorité compétente, ce ministère est jugé opportun...* » (102).

Ce texte, qui peut paraître aujourd'hui d'une certaine banalité, était donc le résultat d'une âpre lutte, et l'histoire évoquée conduit à s'interroger sur les rapports des prêtres et de l'Église avec le travail.

Cette question sera posée d'abord en droit du travail, à propos des tâches assignées par sa hiérarchie au prêtre : relèvent-elles d'un contrat de travail ? La réponse négative de la jurisprudence française a été complétée assez récemment par un arrêt de la Cour européenne des droits de l'Homme, saisie du problème pratique des syndicats de prêtres (A). Quel que soit l'intérêt de cette problématique, elle se présente comme marginale : les actions collectives auxquelles ont participé, depuis l'origine, les prêtres-ouvriers sont celles de l'ensemble des salariés (B). Ne pouvant être distingués des autres salariés ni en droit, ni dans l'expression de leur foi dans leur travail au quotidien, les prêtres-ouvriers ont affirmé toutefois, avec une insistance particulière, la dignité du travail et du plus humble des travailleurs (C).

### A. Les activités exercées par le prêtre sous la direction de sa hiérarchie : des aspects de droit du travail ?

#### 1. Une relation de travail spécifique

Dans la jurisprudence, l'existence d'un contrat de travail est soumise, on le sait, à un principe de réalité : le salarié accomplit un travail pour un employeur dans un lien de subordination, celui-ci étant caractérisé par l'exécution d'un travail sous l'autorité d'un employeur qui a le pouvoir de donner des ordres et des directives, d'en contrôler l'exécution et de sanctionner les manquements de son subordonné (103). La seule volonté des parties ne peut faire obstacle à ce « statut social » qui découle nécessairement des conditions de fait d'accomplissement du travail (104).

Les prêtres se trouvent dans une situation de subordination juridique à l'égard de leur hiérarchie, mais à cause des vœux d'obéissance qu'ils ont prononcés « *la situation du prêtre est toute entière absorbée par son appartenance à sa communauté. C'est elle, et elle seule, qui explique et justifie le travail fourni par l'homme de foi* », résume Jean Mouly (105).

Par contre, les tâches accomplies par les ministres d'un culte, non pas au service de leur Église, d'une association culturelle ou d'une congrégation, mais pour un tiers, peuvent être constitutives d'un contrat de travail. Il existe une jurisprudence précise concernant les tâches d'enseignement : sont salariés les prêtres et religieux ayant participé à la formation et à la sélection des étudiants d'une université catholique (106), ou encore les pasteurs à l'enseignement dispensé par une faculté libre de théologie protestante (107).

(102) Décret sur le Ministère et la vie des prêtres, *Presbiterium ordinis*, 7 décembre 1965, § 8, texte consultable sur le site du Vatican (W2.vatican.va). On note que le « ministère » de ceux qui travaillent manuellement, etc. est mis sur le même plan que celui des prêtres qui exercent un ministère paroissial.

(103) Cass. Soc., 13 novembre 1996, n° 94-13.187, Bull. 1996, V, n° 386, RPDS 1997, p.90 n. L. de La Pradelle.

(104) Ass. Plén. 4 mars 1983, n°81-11.647 et 81-15290, Ass. Plén. n° 3 ; Cass. Soc. 17 avril 1991, n° 88-40.121, Bull. 1991, V, n° 200.

(105) Jean Mouly, « Jusqu'où l'appartenance à une communauté religieuse peut-elle exclure le salariat ? », Dr. Soc. 2007, p. 742. La jurisprudence concerne surtout les protestants et les religieux : Cass. Soc. 20 novembre 1986, Dr. Soc. 1987, p. 375, n. J. Savatier ; Cass. Ass. Plén. 8 janvier 1993, Dr. Soc. 1993, p. 391, rapp. Chartier ; Cass. Soc. 12 juillet 2005, D. 2005.2175.

(106) Cass. Soc. 20 décembre 1990, n° 88-11.451, Bull. 1990, V, n° 704.

(107) Cass. Soc. 20 novembre 1986, n° 84-43.243, Bull. 1986, V, n° 555.

S'agissant des prêtres s'embauchant au service d'un employeur, ils relèvent pleinement du droit applicable à l'existence et au régime du contrat de travail. Des générations d'étudiants en droit ont lu avec attention l'arrêt *Société Fives-Lille-Cail contre David* rendu par la Chambre sociale le 17 octobre 1973, où les juges ont refusé d'assimiler à un dol la dissimulation par Hubert David, embauché en 1970 comme fraiseur, de sa qualité de prêtre et de son niveau d'études. Depuis une loi de 1992, le Code du travail (108) a repris l'attendu de principe de la Cour de cassation (109), préservant la vie privée et les libertés du candidat à l'embauche.

## 2. Les syndicats de prêtres

Peu après la création de « l'Alliance des prêtres-ouvriers » (110), l'abbé Soulange-Bodin, en avril 1907, fonda un syndicat des curés de Paris, « selon la loi de 1884 » et, tandis qu'il évoquait l'éventualité d'une « vaste fédération de curés ouvriers », des journalistes de l'époque lui demandèrent s'il comptait s'affilier à la CGT (111)... Ces groupements avaient pour objet, semble-t-il, d'aider à la conciliation, par les prêtres, de l'exercice d'un métier et des multiples tâches dans les paroisses.

Il existe aujourd'hui en France des syndicats de prêtres, en général appelés syndicats ecclésiastiques. Certains insistent sur l'information du public concernant leur existence, et même publient leurs statuts sur internet (112). Leur objet est l'étude et la défense des droits et des intérêts matériels et moraux, collectifs et individuels, des prêtres incardinés dans le diocèse concerné ou y exerçant une charge après une nomination par l'autorité diocésaine. À Lyon, les diacres permanents (113) ont également vocation à être membres du syndicat.

La Cour européenne des droits de l'Homme s'est prononcée, le 9 juillet 2013 (114), sur le refus par

un État (la Roumanie en l'occurrence, par l'intermédiaire d'un tribunal) d'enregistrer un syndicat constitué de prêtres orthodoxes. À cette occasion, la CEDH a recherché si les prêtres en question pouvaient bénéficier de l'article 11 de la Convention européenne des droits de l'Homme protégeant le droit syndical. Elle a observé que « *les fonctions exercées par les membres du syndicat présentent de nombreux aspects caractéristiques d'une relation de travail... puisque, sous la direction et la supervision de l'évêque, ces membres s'acquittent des tâches qui leur sont assignées...* ». Elle a souligné que « *le travail des membres du clergé présente cependant la particularité de poursuivre aussi une finalité spirituelle et d'être accompli dans le cadre d'une Église pouvant prétendre à un certain degré d'autonomie* ». Mais cette considération ne suffit pas, pour la Cour européenne, à soustraire la relation de travail en cause au droit syndical, et le refus d'enregistrement du syndicat est bien une « *ingérence* » dans l'exercice de ce droit.

Malgré ce raisonnement, la Cour a validé le refus d'enregistrement car il répondait ... à une requête de l'archevêché de Craiova, qui pouvait légitimement (115) se prévaloir du « *principe d'autonomie* » des organisations religieuses.

En droit français, la question de l'enregistrement d'un syndicat ne saurait se poser, puisque le syndicat se crée par un simple dépôt des statuts et des noms des administrateurs. Mais on retiendra l'analyse de la relation de travail des membres du clergé, ainsi que la référence à « *un certain degré d'autonomie* » des Églises qui peut renvoyer à la loi de 1905 (116).

On notera que la loi de 1905, en supprimant toute subvention publique aux cultes, a posé très clairement le problème des ressources du clergé et contribué à convaincre certains de ses membres à « *gagner leur vie en travaillant* » (117).

(108) Article L. 1221-6.

(109) Cass. Soc. 17 octobre 1973, n° 72-40.360, Dr. Ouv. 1974, p. 51. Selon cet arrêt fameux, rendu sous la présidence Laroque, les renseignements demandés à l'embauche ont « *pour but de permettre à l'employeur d'apprécier les qualités du salarié en tant qu'ouvrier (en l'espèce) pour l'emploi sollicité par lui et ne sauraient concerner des domaines sans lien direct et nécessaire avec cette activité professionnelle* ».

(110) V. supra.

(111) « Le Matin », 1<sup>er</sup> mai 1907, « Les salariés du culte veulent les trois-huit », cité par E. Poulat, préface au *Journal d'après-demain* de l'abbé Calippe, préc., p. 122 et n. 64.

(112) Par exemple, le syndicat ecclésiastique de la Drôme, qui gère la « *caisse des offrandes de messe* » et peut aider les prêtres à acquérir une voiture, à déménager, à se défendre en justice, à accéder à des bibliothèques etc. Les statuts du syndicat ecclésiastique de Lyon sont très complets, se réfèrent à l'objet des syndicats prévu par la loi de 1884, et précisent que le syndicat peut créer notamment des caisses spéciales de secours mutuels et de retraite ([www.lyon.catholique.fr](http://www.lyon.catholique.fr)).

(113) Les diacres permanents sont ordonnés « *en vue du service* », et non en vue de devenir prêtres. Ils peuvent enseigner l'Évangile, mais ne sont pas habilités à célébrer l'eucharistie (dire la messe).

(114) CEDH Gr. Ch., 9 juillet 2013, affaire *Sindicatul « păstorul cel bun » c. Roumanie*, requête n° 2330/09.

(115) Dans son arrêt du 9 juillet 2013, la Cour européenne des droits de l'Homme a précisé que trois conditions doivent être remplies pour que le respect de l'autonomie de l'Église puisse justifier une ingérence de l'État dans un droit reconnu par la Convention EDH, comme la non-reconnaissance d'un syndicat : 1) le risque invoqué d'atteinte à l'autonomie doit être réel et sérieux ; 2) l'ingérence ne doit pas aller au-delà de ce qui est nécessaire pour écarter ce risque ; 3) l'ingérence ne doit pas servir un but étranger à l'exercice de l'autonomie religieuse, donc être un prétexte.

(116) Selon la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des églises et de l'État, « *La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées (ci-après) dans l'intérêt de l'ordre public* » (article 1). « *La République ne reconnaît, ni ne subventionne aucun culte* » (article 2).

(117) V. infra.



## B. Les luttes collectives

Fidèle à la condamnation de la lutte des classes par Léon XIII (118), l'abbé Godin avait au départ une analyse assez confuse de cette notion. La réalité fut éclairante.

### 1. Les faits

« Ce fut l'heureuse surprise des premiers prêtres-ouvriers : envoyés de l'autre côté du « mur qui sépare l'Église de la classe ouvrière », au milieu de populations « sorties du christianisme », ils se sont retrouvés au milieu d'un peuple aux croyances fortes... » écrivait en 2012 Michel Perret, de la communauté d'Hellemmes (119). « Le peuple ouvrier est un peuple en marche, qui a une espérance formidable. Il a gardé inconsciemment de l'Église quelque chose qu'elle a presque perdu : l'espérance », déclarait déjà André Depierre en 1948 (120). L'espérance de faire supprimer les injustices conduisit de jeunes militantes de la JOC, ayant demandé conseil à l'abbé Godin au moment des grandes grèves de 1947, à conclure sans hésiter : « On a fait la grève pour faire avancer le règne du Christ dans la classe ouvrière » (121) !

À peine arrivé sur les grands barrages fin 1951, Henri Perrin (122) connaîtra plusieurs grèves dures, dont celle de 1.000 ouvriers du tunnel Isère-Arc à N.-D. de Briançon, poursuivie 42 jours, à cause de la dureté et de l'insécurité du travail, se traduisant par des accidents mortels répétés, des salaires très faibles, des logements insalubres... La situation rend alors quasi-naturel l'engagement : « Je me suis retrouvé membre du comité, sa dactylo », écrit-il, ajoutant à propos de ses camarades : « Je tire mon chapeau. Vraiment, c'est une grève selon toutes les règles de l'art, et des moralistes » (sic). Selon ses amis, la dactylo était plutôt secrétaire... Peu après la grève, « une indiscrétion de la police » divulgue sa qualité de prêtre : « Aujourd'hui, à l'occasion des funérailles de notre septième camarade tué, en un an, sur le chantier, j'ai accompli mon premier acte religieux officiel » (123).

Henri Perrin était optimiste à propos des prêtres-

ouvriers : « nombre de questions qui semblaient encore faire difficulté, telle que l'activité syndicale, sont maintenant admises de tous ». C'était en 1952. La même année, Henri Chartreux, alors prêtre-ouvrier à Limoges, rencontra Georges Séguy au siège du syndicat des cheminots, méfiant face à ces militants qui voulaient évangéliser la classe ouvrière, et celui-ci raconta sa découverte : « On se trompe complètement sur les intentions de ces prêtres-ouvriers qui viennent à la CGT, ce sont des militants comme nous, ils ont le même état d'esprit que nous, ils veulent lutter comme nous, ils veulent prendre des responsabilités comme nous dans la bataille » (124).

À l'époque, les adhésions à la CGT étaient les plus fréquentes, la référence chrétienne initiale de la CFTC n'étant pas souhaitée. Il y eut des changements avec la « seconde génération », par exemple Jean Raguénès à Lip en 1971 (125). Beaucoup plus tard, en 2001, lors d'une assemblée de Pentecôte, des chiffres étaient avancés sur l'engagement syndical des prêtres-ouvriers : 47 % à la CGT, 41 % à la CFDT, 9 % de non-syndiqués (126).

### 2. La réflexion

Plusieurs questions de fond ont parcouru et parcourent encore ces engagements. D'abord celle de la lutte des classes. Condamnée par le pape Léon XIII en 1891 dans son encyclique *Rerum novarum*, elle ne fit pas l'objet d'une analyse claire dans l'ouvrage de Godin et Daniel. Plus rigoureuse, la théologie du travail défendue par le père M.-D. Chenu, tout en affirmant « repousser la haine », récusait « la duperie des philanthropes et les thèses de l'harmonie libérale », et affirmait que « l'observation des faits comme les requêtes de la justice à la base même de l'amour évangélique imposent la réalité d'un rapport de forces entre le capital et le travail » (127). Cette réalité, simplement vécue, a conduit les prêtres-ouvriers, puis « au travail », à de multiples formes d'engagement, en premier lieu dans les syndicats.

On ne fera pas ici de biographies (128), ni de recensement. La solidarité les a menés, naturellement, aux

(118) V. *supra*, note 5.

(119) Journal du PCF « Nord, Liberté » du 4 janvier 2008, « Prêtres-ouvriers, les enfants turbulents de l'Église ont toujours foi en l'homme ». Michel Perret a travaillé après 1966 comme soudeur et était à la retraite en 2008. La Communauté d'Hellemmes, près de Lille, a réuni des dominicains. V.F. Leprieur, *Dominicains ouvriers d'Hellemmes*, Karthala, 2012.

(120) A. Depierre, interviewé par R. Barrat, *Témoignage Chrétien* du 1<sup>er</sup> octobre 1948, E. Poulat, op. cit., p. 409, n. 69.

(121) E. Poulat, op.cit., p. 437.

(122) V. *supra* note 48.

(123) *Itinéraire de Henri Perrin* préc., p. 306 : « Tous les ouvriers étaient là et je suis apparu, subitement, devant un grand nombre de camarades qui ignoraient encore que je suis prêtre, revêtu des ornements ; la moitié des camarades sont entrés dans l'église, l'autre moitié attendaient dehors ».

(124) N. Viet-Depaule, « Les prêtres-ouvriers, des militants de la CGT », in *La CGT dans les années 1950*, E. Bressol, M. Dreyfus, J. Hedde et M. Pigenet (Dir.), PUR, 2005.

(125) J. Raguénès, *De mai 68 à Lip, un dominicain au cœur des luttes*, Paris, Karthala, 2008. Autres exemples in « Les prêtres-ouvriers dans les années 1968 », X. Vigna, *Les prêtres-ouvriers après Vatican II*, préc., spéc., p. 114.

(126) La Croix du 5 juin 2001, « Les prêtres-ouvriers se cherchent un avenir », reportage de C. Keiflin.

(127) M.-D. Chenu, « Pour une théologie du travail », *Esprit*, n° 186, janvier 1952, pp. 1-12.

(128) Se reporter aux ouvrages cités, notamment *Prêtres et ouvriers, une double fidélité mise à l'épreuve*, de Ch. Suaud et N. Viet Depaule, et *Des prêtres-ouvriers insoumis en 1954, Le groupe Chauveau*, de M.C. et M. Badiche et M. Sevegrand, préc.



lutton collectives. Ponctuellement dans un comité de grève - on a évoqué Henri Perrin sur les barrages en 1952 - viennent à l'esprit d'autres exemples. Ainsi le rôle de Robert Lathuraz (Bob), d'abord élu (CGT) délégué du personnel, puis au comité d'entreprise chez Rateau, ensuite prenant la parole avant le vote à bulletins secrets sur l'occupation de l'usine, qui allait durer trois mois en 1974 et être dure pour les familles des grévistes (« *j'ai eu droit à une ovation terrible... Fait comme je suis, ça m'a rendu malade* ») (129). En 1968, Louis Boyer avait été le porte-parole du comité de grève chez Hispano (130).

Très souvent élus délégués, très attachés aux conditions de travail, comme Roger Déliat chez Renault (131). Dans ces engagements, il est impossible de distinguer ceux qui furent « insoumis » de ceux qui obéirent. Parmi ces derniers, Jacques Vivez ou Gabriel Genthial, qui ont pu, après avoir cessé le travail, retravailler avec l'accord de leur évêque, et à qui se posa précisément une seconde question de fond : l'état de prêtre obligeait-il à demeurer « à la base » ? Tous deux occupèrent finalement des responsabilités dans la CGT, le premier fut également élu conseiller prud'homme en 1979. L'histoire de Bernard Cagne, qui resta au travail en 1954 et qui fut un dirigeant de la CGT dans la métallurgie, mérite aussi d'être rappelée (132).

Accepter ou non un poste de dirigeant, de « permanent » syndical, n'était guère vu comme un problème d'obéissance, mais plutôt comme relevant du souci de donner la primauté à la présence sur le « terrain », avec les moins visibles, en donnant la parole plutôt qu'en la prenant... Il semble, en effet, que les consignes formulées par l'épiscopat français dans son communiqué du 23 octobre 1965, n'autorisant les prêtres au travail qu'à se syndiquer (« *il s'abstiendra de prendre des responsabilités dans l'action syndicale et politique* ») (133), n'ont eu qu'un impact temporaire. Les événements de mai 1968 ont

fait « *voler en éclat leur incognito et le cadre rigoureux de la Mission ouvrière* » (134). En lisant les nombreux témoignages, on pourrait dire que, de tout temps, les prêtres-ouvriers ont pris des responsabilités syndicales, depuis l'accession, en 1951, de Henri Barreau à la direction de l'Union des syndicats des travailleurs de la métallurgie de la CGT, acceptée à l'unanimité par la Mission de Paris, jusqu'à celle de Bernard Lacombe au bureau confédéral de la CGT, en 1982, en passant par les innombrables hypothèses où, de la manière la plus ordinaire, ils assumèrent une tâche dans leur syndicat.

Tel reportage de presse montre que, dans les années 2010, certains voient l'adhésion à la CFDT comme « *un engagement militant tourné vers la médiation plutôt que la confrontation* » (135) : preuve que le pluralisme des choix et des analyses syndicales est bien vivant parmi les prêtres au travail ! « *J'ai plutôt côtoyé des prêtres-ouvriers joyeux, et ça ne fait qu'apporter du positif dans l'action syndicale* », ajoutait récemment Bernard Thibault (136).

Une troisième interrogation concerne la rencontre inévitable entre la mission spirituelle du prêtre (137) et les structures sociales, économiques et politiques. Le père Louis Joseph Lebret, officier de marine, dominicain, mais aussi économiste, fut un théoricien et praticien du caractère complémentaire de la mission spirituelle et de l'action « temporelle ». Il créa en 1941 l'association « Économie et humanisme » et sa revue, puis, en 1957 et 1958, des instituts de recherche sur la misère et le développement dans le monde, IRAM et IRFED (138). Auparavant, à Saint-Malo, il avait entrepris une importante action syndicale et économique au profit des marins pêcheurs, sur la base d'enquêtes approfondies auprès d'eux. J. Lebret avait acquis la conviction du caractère complémentaire de la mission spirituelle et de l'action « temporelle », qu'il mit en œuvre ultérieurement lors de la création de la « Mission de Marseille » (139). Mais tout

(129) *Des prêtres-ouvriers insoumis...*, préc., p. 212.

(130) *Idem*, p. 170.

(131) R. Deliat, *Vingt ans OS chez Renault, l'évolution d'un enfant du peuple prêtre-ouvrier*, Éd. ouvrières, 1973.

(132) Bernard Cagne n'avait pas vingt ans lorsqu'il rendit visite à Henri Godin en 1943, avant de partir pour le maquis, puis de s'engager dans la division Leclerc. Après avoir rejoint A. Depierre à Montreuil et travaillé comme OS, il termina sa formation et fut ordonné prêtre en 1950. D'abord vicaire à la paroisse du Sacré-Cœur de Petit-Colombes (92), il fut autorisé à travailler et fut embauché chez Simca en 1952, mais rapidement licencié (v. note 79). Il fut ouvrier chez Rateau (La Courneuve) de 1953 à 1965, puis devint permanent syndical en 1965. Membre du bureau de la FTM-CGT, il fut secrétaire de l'USTM-CGT Île-de-France (1979-84) et président de l'Union fraternelle des métallurgistes. Il se maria en 1974. Il est mort en 2011.

(133) « *Le prêtre au travail pourra se syndiquer, mais, sachant que les tâches temporelles reviennent en propre aux militants ouvriers, il s'abstiendra de prendre des responsabilités dans l'action syndicale et politiques* ».

(134) V. sur ce point N. Viet-Depaule, « Une génération de la relance ? » in *Les prêtres-ouvriers après Vatican II*, préc., pp. 64 et s.

(135) Témoignage Chrétien n° 3500, juillet 2012, article de A. Dhulster, « Mission, des prêtres au milieu du monde ».

(136) « Quentin Besson, Bernard Lacombe », Témoignage de Bernard Thibault, ancien Secrétaire général de la CGT, *Les prêtres-ouvriers après Vatican II*, préc., p. 298.

(137) V. *supra*, le débat sur le sacerdoce.

(138) L'Institut de recherche et d'action sur la misère du monde, créé en 1955 avec l'abbé Pierre, devint en 1957 l'Institut de recherche et d'applications des méthodes de développement en 1957. En 1958 est fondé l'Institut international de recherche et de formation, éducation et développement.

(139) En 1941, Jacques Loew, dominicain, rejoignit le père Lebret à Marseille, et devint docker, on l'a vu, puis d'autres arrivèrent. V. E. Poulat, op. cit., p. 415-443.

le monde ne partage pas cette vision, et l'idée qu'il faudrait distinguer « le style d'une existence sacerdotale » du « style d'une existence laïque » (140) et limiter les engagements « temporels » des prêtres à la vie dure (141).

### C. Le travail et la religion : perspectives

Le message des prêtres-ouvriers est évidemment subversif. D'abord pour l'Église : leur foi les a convaincus, à un moment donné, que les signes extérieurs, les exhortations, n'avaient plus de signification s'ils ne prenaient pas le risque d'un engagement total de leur vie. Mais la subversion se trouve également dans le sens donné, à travers cet engagement, à l'expression des convictions religieuses.

Il faut tenter de comprendre le sens de l'importance qu'ils ont attachée au travail, d'abord manuel, puis sous d'autres formes, dans ce qui représente un autre mode de vie, mais aussi d'exercice de leur sacerdoce : pour les rencontrer, nulle porte d'église à ouvrir, nul rendez-vous à prendre. La recherche sera d'abord située dans un cadre plus large.

#### 1. La question de la signification religieuse du travail

En termes simples et profonds, le père M.-D. Chenu, appelait, en 1952, dans la revue *Esprit*, à une « théologie du travail » libératrice : « Le travail ne pouvait plus avoir un sens religieux, parce qu'il n'avait plus de sens humain. Lui restituer sa densité, au lieu de lui appliquer des corrections morales extérieures (et les corrections politiques sont les plus équivoques), c'est, théologiquement parlant, le rétablir dans ses fonctions cosmique et humaine, et dans l'ordre du Dieu créateur... Nous voici à l'heure où les petits et les simples ont accès, par leur état même de travailleurs, dans le royaume de Dieu » (142).

Comme un écho, l'idée de vivre les valeurs évangéliques au travail est un point de convergence des témoignages. « À la forge, il m'arrivait de prier en silence. Par mon travail, je voulais porter l'amour de Dieu au milieu des plus faibles », témoigne simplement Henri Brisfert, après soixante ans de sacerdoce et seize années dans une usine métallurgique de Monthermé (Ardennes) (143). Et le « Courrier des prêtres-ouvriers » (144) expliquait : « La grandeur spirituelle du

*travail manuel et collectif, l'honneur de demeurer des hommes debout, malgré l'écrasement et la fatigue, le sens d'une fraternité entre tous les exploités, le courage et le renoncement personnels nécessaires à toute lutte de justice, la dignité du pauvre, etc. La vie partagée avec les travailleurs ramène forcément à une autre lecture de l'Évangile : les paraboles de Jésus deviennent chair et sang sous nos yeux. On voit Dieu par son reflet dans les hommes ». On peut retrouver une expression différente chez Madeleine Delbrel : « N'allez pas au travail comme à une corvée, alors que vous pouvez en faire une prière », ou encore Henri Perrin, dans une lettre de 1950 : « Je me retrouve seul à seul avec le Christ, mais beaucoup plus à travers toute cette humanité que j'ai connue en ces dernières années qu'à travers les livres » (145).*

Dans un entretien publié (146), Bernard Cagne confiait : « Je priais en allant au boulot en moto (...). "Ce que vous faites au plus petit d'entre vous, c'est à moi que vous le faites", c'était ça ma prière... Cette croyance que j'allais rencontrer des hommes qui me faisaient rencontrer Jésus Christ, parce qu'ayant une dimension tout autre que celle avec laquelle ils étaient considérés dans la boîte... ».

Il est périlleux d'appliquer un système de pensée aux rapports de la prière et du travail, qui touchent à l'intimité de la personne. Analyser « la façon moderne de poser la question des rapports du travail et de la religion » en termes de séparation (147) me semble être un appauvrissement de chacune de ces deux notions et, surtout, revient à ignorer l'apport modeste, mais très fort, des prêtres-ouvriers et des expériences voisines : leur approche, à la fois respectueuse et unificatrice, du travail et de la foi. Leur idée que « planter l'Église » dans la classe ouvrière ou dans leur milieu de travail ne consiste pas à convertir et baptiser, et que les seuls « signes extérieurs » qui vaillent sont dans la présence et le témoignage. Dans leur travail, comme dans leur participation aux luttes collectives, les prêtres-ouvriers ont voulu vivre les valeurs de leur foi, probablement sans les séparer de la prière.

#### 2. Dignité du travail des plus humbles

Soixante-dix ans après les premiers « prêtres-ouvriers », certains se réclament toujours de cette appellation symbolique (148). Il faut cependant saisir

(140) Selon les propos du Cardinal Saliège dans une conférence du 30 août 1953, *Des prêtres-ouvriers insoumis* préc., p. 29, n. 61.

(141) V. *infra*.

(142) « Pour une théologie du travail », préc., n. 127.

(143) *Les prêtres-ouvriers après Vatican II*, préc., p. 265.

(144) Bulletin de liaison de l'Équipe nationale des prêtres-ouvriers, mai 1989, [www.pretres-ouvriers.fr](http://www.pretres-ouvriers.fr).

(145) *Itinéraire de Henri Perrin*, préc., p. 209.

(146) *Prêtres et ouvriers, une double fidélité mise à l'épreuve*, préc., pp. 275-76.

(147) V. en ce sens A. Supiot, « La religion au travail », *Mélanges en l'honneur du professeur J. Hauser*, Dalloz, 2012, p. 1035.

(148) Dans un dossier publié par l'hebdomadaire *Témoignage Chrétien* le 5 juillet 2012, le père Jean-Marc Galau, facteur, revendiquait l'appellation « prêtre-ouvrier » : « techniquement, je ne travaille pas sur des chantiers, mais je tiens à cette appellation, c'est ainsi que les gens m'identifient, et d'ailleurs de façon très positive ».

toute la force, le choc, de « l'enfouissement » vécu, face à la violence des conditions de travail rencontrées dans les mines, les forges, les chantiers évoqués.

On comprend comment l'interdiction de 1954, puis la lettre envoyée par le Saint-Office en 1959, ont été ressenties comme brutales et insultantes en relisant cette dernière : « *C'est avant tout par la parole que le prêtre doit témoigner, et non par le travail manuel accompli parmi les ouvriers comme s'il était l'un d'eux... Le travail en usine expose peu à peu le prêtre à subir l'influence du milieu. Il ne se trouve pas seulement plongé dans une ambiance matérialisée, néfaste pour sa vie spirituelle et souvent même dangereuse pour sa chasteté ; il est amené, comme malgré lui, à penser comme ses camarades de travail dans le domaine syndical et social et à prendre part à leurs revendications : redoutable engrenage qui le mène à participer à la lutte des classes* » (149).

Cette vision du « *travail manuel accompli parmi les ouvriers* » exprimée par Rome en 1959 est tellement loin des « *imbrications entre la condition de prêtre et la condition ouvrière* » vécues par les intéressés. Il existe pourtant une tradition du travail, notamment du travail manuel, dans l'Église, mais elle n'est pas uniforme (150).

L'image de Jésus à son établi a été beaucoup utilisée à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, puis dans l'esprit de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC), et celle de Joseph le charpentier fut retenue par Pie XII pour instituer une fête en 1955 (le 1<sup>er</sup> mai !).

Le modèle de l'apôtre Paul, fabriquant des tentes et travaillant dur pour ne pas être à la charge de sa communauté (151), est une référence, de même que la tradition monastique selon la règle de Saint Benoît (du VI<sup>ème</sup> siècle) : « *C'est alors qu'ils seront vraiment moines, lorsqu'ils vivront du travail de leurs mains, à l'exemple de nos pères et des apôtres* ». Mais, sur le travail du clergé séculier, les débats furent vifs au moment de la loi du 9 décembre 1905, et la réorgani-

sation financière de l'Église de France qui en découla, avec l'institution du « *denier du culte* » émanant des fidèles, « *permirent de conserver au clergé son mode de vie traditionnel* » (152).

Comme l'écrit un historien (153), le nombre des prêtres-ouvriers est demeuré « *minuscule* » en regard des masses ouvrières. Ceci n'enlève pas sa force à leur projet d'« *inscrire leur idéal spirituel dans la matérialité du travail ouvrier* », selon la juste expression de deux auteurs (154). Projet dans la durée d'une vie : « *Un prêtre-ouvrier, ce n'est pas seulement un prêtre qui fait du tourisme parmi les travailleurs. La durée, ce n'est pas seulement important, c'est essentiel* » (155). Le travail transforme la personne. Et aux découvertes déjà évoquées s'ajoute celle de la matière : « *Le lien par la matière est aussi puissant peut être que le lien de l'esprit* », constatait un aumônier clandestin en 1944 en Allemagne (156).

Sur la dureté du travail, les témoignages, variables selon les vies et les situations personnelles, s'attardent rarement. Il faut lire entre les lignes. « *Quand, en octobre-novembre, les bétonniers étaient partis, nous, nous commençons à miner, à faire voltiger les cailloux dans la vallée. Il faisait moins 20, moins 30, j'en ai des souvenirs précis* » (157). Selon Léon Gahier, capucin (158), « *le travail était une route de vérité, une route de proximité, une route de communion... La dureté du travail est finalement une grâce. Peu à peu, même si j'y ai mis le temps, le corps se durcit et cette dureté procure une force et une joie d'être et de vivre. Le travail façonne aussi l'esprit et le cœur. Il nous rend plus sensibles, plus près de ces travailleurs malades, blessés, handicapés. Il nous rend amoureux et solidaires* ».

Le prêtre-ouvrier, par son choix de vie, affirme la valeur du travail le plus pénible, le plus humble. Homme « *consacré* », en endossant la condition du travailleur, il entend faire reconnaître au travail de ses camarades et à la collectivité de travail leur profonde dignité...

(149) Lettre du cardinal Pizzardo, Secrétaire du Saint-Office, qui fut publiée dans le journal *Le Monde* du 15 juin 1959. V. E. Poulat, op. cit., p. 563.

(150) *Prêtres et ouvriers, une double fidélité...*, préc., p. 274, introduction au témoignage de Bernard Cagne.

(151) V. not. E. Poulat, préface au *Journal d'un prêtre d'après-demain*, préc., pp. 66 et s.

(152) *Idem*, p. 127.

(153) X. Vigna, « Les prêtres-ouvriers au travail dans les années 68, un regard décalé », in *Les prêtres ouvriers après Vatican II*, préc., pp. 103 et s. Selon l'auteur, ils étaient 950 en 1979, pour plus de 8 millions d'ouvriers.

(154) Ch. Suaud et N. Viet-Depaule, op. cit., p. 195.

(155) René Poterie et Louis Jeusselin, *Prêtres-ouvriers. 50 ans d'histoire et de combats*, L'Harmattan, 2001, p. 270.

(156) Le père Dillard (mort à Dachau en janvier 1945), qui s'étonnait de voir travailler ensemble dans les usines des Russes, Serbes, Italiens, Français, etc. écrivit : « *J'ai compris sur place que le lien entre tous ces hommes n'était pas la destination de leur travail, mais la simple communion collective avec la matière, quelque chose comme un corps vivant du travail* ». V. E. Poulat, op. cit., pp. 320 et s. et spéc., p. 326, n. 25.

(157) Jacques Vivez, Mission de France, sur le futur barrage de Tignes (v. supra n. 66)

(158) Témoignage recueilli par Ch. Suaud et N. Viet-Paule, *Prêtres et ouvriers, une double fidélité...*, préc., p. 205. Léon Gahier, après avoir travaillé dans une entreprise de réparation de wagons de marchandises, dont il fut licencié « pour raisons syndicales », fut employé aux Papeteries de la Seine, sécheur à la réception des énormes rouleaux de papier, dans une température de 50 à 60 degrés. Ses supérieurs l'en retirèrent pour l'envoyer au couvent de Tours.

### 3. Que restera-t-il des prêtres-ouvriers ?

Le message des prêtres-ouvriers ne disparaîtra pas avec les ateliers robotisés (159) ou les chantiers modernisés, le tarissement des vocations (160). Le vocable « prêtre-ouvrier » ne renvoie pas à un mode de travail. Issu d'une réalité historique, il a une signification symbolique, différente de l'expression « prêtre ayant une activité professionnelle » ou même « prêtre au travail » : celle du choix des pauvres, de ceux qui ont les tâches les plus dures ou ingrates, des « petits », dans les rapports de travail, quelle que soit l'évolution de ceux-ci... (161).

Ce message s'adresse d'abord à l'Église, plus soucieuse de la visibilité de ses communautés paroissiales que de l'échange avec le monde extérieur, et loin encore d'être « une église pauvre pour les pauvres », selon l'expression du Pape François. Les chrétiens croient en un Dieu fait homme, et le Christ, dans sa prédication, a toujours parlé de l'être humain, en l'invitant, dans le fameux sermon sur la montagne (les Béatitudes), à une libération, un changement total de vie : le message des prêtres-ouvriers s'inscrit dans cet appel. Il pose la question du statut social du prêtre, encore vu comme « séparé », dans un système qui devrait « sauter » comme l'écrivait François Mauriac il y a bien longtemps... Ensuite, loin de s'en tenir à une référence à la dignité du travailleur et du travail, il exprime le choix de défendre effectivement la dignité des « sans voix », des plus ordinaires, en participant à leurs luttes. Celles-ci concernent aujourd'hui les victimes des méthodes de management mettant en concurrence les salariés, les travailleurs précaires, les « sans-papiers ».

Ne pouvant se contenter d'être administrateurs de ce qui existe, animateurs d'une communauté paroissiale, les prêtres-ouvriers ont pris le risque d'endosser la condition la plus commune, en ayant la conviction que la transmission de la Parole se fait dans le partage d'une vie, sans certitude de transmettre leur foi. L'image d'un prêtre sur les grands barrages, côtoyant ses camarades au travail, prenant en charge leurs difficultés, leurs revendications (162), mais célébrant la messe seul dans la montagne, exprime leur spiritualité : « *Autour de la table eucharistique, le prêtre-ouvrier est de ceux qui représentent le peuple qui n'est pas là* » (163), parce que la plus grande partie de l'humanité ne se reconnaît pas dans la foi chrétienne.

En dehors de l'Église, les prêtres-ouvriers partagent, avec les « militants » syndicaux, associatifs, voire politiques, ce qu'implique d'abnégation et aussi d'espoir « l'engagement ». Leur détermination à lutter pour rendre au travail sa dimension humaine (164) est pareillement commune, et probablement l'idée de construire un avenir plus juste. Les « prêtres-ouvriers » ont en propre d'avoir reçu « l'ordination presbytérale », c'est-à-dire, selon leur foi, le devoir d'annoncer l'Évangile. En s'immergeant dans la vie des travailleurs ils affirment que le « sacré » ne se trouve pas dans leur qualité de prêtres, mais dans la signification donnée au travail lui-même, dès lors qu'il n'est pas déshumanisé par la recherche du profit et l'exploitation. On peut penser que ce type de démarche, qui ne cherche pas la visibilité du « religieux », tout en partant du travail, de la rencontre dans la vie ordinaire, représente une approche libératrice des rapports de la religion et du travail, ainsi que du partage de ce qui fait « l'humanité commune ».

**Michèle Bonnechère**

(159) Qui va concevoir, fabriquer, surveiller, entretenir, réparer les robots, si ce ne sont des travailleurs ?

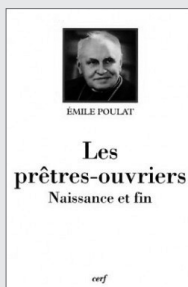
(160) L'Église catholique s'efforce d'atténuer les effets de la diminution constante du nombre de prêtres par l'institution des « *diacres permanents* » (environ 2.600 en France), en général des hommes mariés, ayant un travail. Ils reçoivent une ordination spécifique, « *pour le service de la charité* », et l'accord écrit de leur épouse est nécessaire. Ils ne peuvent pas célébrer l'eucharistie. Les prêtres sont environ 15.000 en 2016, les 2/3 âgés de plus de 65 ans. S'y ajoutent quelque 30.000 religieux.

(161) Sur les transformations du travail liées au numérique, v. le rapport au Conseil national du numérique, *Travail, emploi, numérique, les nouvelles trajectoires*, janvier 2016 ; on est loin de la « fin du travail ».

(162) Jacques Vives (v. *supra* n. 66) fut toute sa vie délégué, élu, dans l'action syndicale, avec passion.

(163) B. Audras, J.-C. Auguin, J. Favre, B. Massera, « Sacerdoce et ministère », *Courrier des prêtres-ouvriers*, janvier 2017, p. 8.

(164) Cf. la théologie du travail.



## Les prêtres-ouvriers - Émile Poulat

1943-1947 : en ces cinq années, si chargées d'événements historiques – la Deuxième guerre mondiale, la Libération –, si riches pour le catholicisme français, s'opère véritablement la naissance des prêtres-ouvriers : une figure inédite dans l'histoire de l'Église catholique, une expérience à laquelle Rome mettra fin dramatiquement en 1954. Les prêtres-ouvriers ont occupé le devant de la scène publique et produit sur l'opinion un choc profond et durable. Qui étaient-ils, combien étaient-ils (une centaine), que voulaient-ils ? Le travail d'Émile Poulat (historien et sociologue) retrace leur histoire grâce à sa connaissance personnelle des protagonistes (deux tours de France et de Belgique à dix ans de distance) et à la compilation des archives (imprimés, fonds, manuscrits, polytypés) ainsi sauvées de la disparition. Cet ouvrage reprend un texte de 1965 édité chez Casterman, « *Naissance des prêtres-ouvriers* », augmenté, en quatrième partie, des chapitres V et VII de « *Une Église ébranlée* » (Casterman, 1980). L'édition est enrichie d'une bibliographie complémentaire et d'un index des personnes citées.

Editions du Cerf - 660 pages - juin 1999 - ISBN : 9782204062640 - 48,00 euros